



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Intervention du Secrétaire général.</i>	349
<i>Discours de M. Kádár (Hongrie)</i>	350
<i>Intervention du représentant de la Belgique</i>	357
<i>Discours de M. Francisco Milla Bermúdez</i>	
<i>(Honduras)</i>	359
<i>Discours de M. Sosa Rodríguez (Venezuela)</i>	360
<i>Intervention du représentant du Nicaragua .</i>	366
<i>Intervention du représentant du Honduras . .</i>	366
<i>Lettre, en date du 29 septembre 1960,</i>	
<i>adressée au Président de l'Assemblée</i>	
<i>générale par le Président du Ghana, le</i>	
<i>Premier Ministre de l'Inde, le Président</i>	
<i>de l'Indonésie, le Président de la Répu-</i>	
<i>blique arabe unie et le Président de la</i>	
<i>Yougoslavie</i>	366
<i>Intervention du représentant de l'Argentine</i>	367
<i>Intervention du représentant de la Grèce . .</i>	367
<i>Intervention du représentant de la Guinée . .</i>	367
<i>Intervention du représentant du Salvador . .</i>	367

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'autre jour [880^e séance], sur la proposition du Premier Ministre de l'Inde, l'Assemblée générale s'est saisie d'un projet de résolution [A/4522] présenté par les chefs des délégations du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République arabe unie et de la Yougoslavie. Le texte de ce projet de résolution a été remis aux délégations.

2. Dans son discours de ce matin [882^e séance], le Premier Ministre de l'Inde a exprimé l'espoir que le projet de résolution serait examiné aussitôt que possible. S'il n'y a pas d'objection, je demanderai à l'Assemblée de commencer cet examen dès que les orateurs inscrits pour cet après-midi auront été entendus.

Il en est ainsi décidé.

3. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au Secrétaire général.

4. Le **SECRETARE GENERAL** (traduit de l'anglais): En exerçant ce matin son droit de réponse, le chef de la délégation soviétique à l'Assemblée générale a notamment déclaré [882^e séance] que le Secrétaire général actuel a toujours été prévenu contre les pays socialistes, qu'il a mis l'Organisation des Nations Unies au service des forces coloniales qui

luttent contre le Gouvernement et le Parlement du Congo afin de leur imposer "de nouveau leur joug" et enfin que, si le Secrétaire général "n'a pas le courage de démissionner, ce qui serait ... un acte chevaleresque, [l'Union soviétique] en tirera les conclusions qui s'imposent". Pour étayer ce défi, le représentant de l'Union soviétique a déclaré qu'un homme qui a "agi au mépris de la justice la plus élémentaire n'a pas sa place au poste élevé de Secrétaire général".

5. Ensuite, il a cru devoir demander aux représentants à la présente session "qu'ils ne se laissent pas prendre aux discours ronflants du Secrétaire général ... cherchant à justifier les crimes sanglants perpétrés contre le peuple congolais".

6. L'Assemblée générale est en droit d'attendre de moi une réponse immédiate à une déclaration qui me prend à partie aussi directement au sujet d'une question aussi grosse de conséquences.

7. Au cours de ces dernières semaines l'Assemblée a vu comment on établit la vérité historique. Dès qu'une allégation a été répétée plusieurs fois, elle cesse d'être une allégation pour devenir un fait établi, même si aucune preuve n'a été apportée à l'appui. Toutefois, les faits sont les faits et les faits vrais sont là pour quiconque se soucie de la vérité. L'histoire entendra certainement ceux qui l'invoquent. Et ils devront se soumettre à son verdict, tel qu'il sera prononcé sur la base des faits par des hommes à l'esprit libre, fermement convaincus que c'est seulement sur un examen rigoureux de la vérité qu'on peut bâtir un avenir de paix.

8. Je n'ai pas de raison de me défendre ou de défendre mes collègues contre les accusations et les jugements que vous avez entendus. Permettez-moi seulement de vous dire que vous, vous tous ici présents êtes les juges. Aucune partie ne peut revendiquer ce pouvoir pour elle seule. Je suis certain que la vérité et la justice vous guideront. Que ceux notamment qui savent ce que l'Organisation des Nations Unies a fait et fait encore au Congo et qui ne visent pas uniquement des buts qui leur sont propres nous jugent sur nos actes dans ce pays. Que les pays qui se sont libérés depuis 15 ans fassent entendre leur voix.

9. Je regrette que l'intervention à laquelle je me vois forcé de répondre ait tendu de nouveau à donner un tour personnel à une question qui, comme je l'ai dit, concerne à mon sens non pas un homme, mais une institution. L'homme ne compte pas; seule l'institution compte. L'affaiblissement ou la suppression de l'exécutif signifierait que l'Organisation des Nations Unies ne pourrait plus servir d'instrument efficace pour protéger activement les intérêts des nombreux Etats Membres qui ont besoin de cette protection. L'homme qui a la responsabilité d'assurer la direction de l'exécutif doit s'en aller s'il affaiblit cet exécutif.

Il doit rester si cela est nécessaire pour le maintien de l'exécutif. C'est cela, et cela seulement, qui me semble constituer le critère à appliquer quant au fond.

10. J'ai dit, l'autre jour, que je ne voudrais pas continuer à remplir les fonctions de Secrétaire général un jour de plus que ne l'exigerait l'intérêt supérieur de l'Organisation. La déclaration de ce matin semble indiquer que l'Union soviétique juge impossible de collaborer avec le Secrétaire général actuel. Cela peut sembler apporter un argument de poids en faveur de ma démission. Toutefois, l'Union soviétique a également précisé que, si le Secrétaire général actuel devait se démettre maintenant, elle n'entendrait pas lui donner un successeur et insisterait pour obtenir un arrangement qui — c'est là ma ferme conviction, fondée sur une vaste expérience — rendrait impossible le maintien d'un exécutif efficace. Me démettre serait donc, dans la situation difficile et dangereuse d'aujourd'hui, laisser l'Organisation aller à la dérive. Je n'en ai pas le droit parce que j'ai une responsabilité envers tous les Etats Membres pour qui l'Organisation présente une importance décisive, et cette responsabilité l'emporte sur toutes les autres considérations.

11. Ce n'est pas l'Union soviétique, ni d'ailleurs aucune des autres grandes puissances, qui a besoin de l'Organisation des Nations Unies pour sa protection. Ce sont toutes les autres nations. Dans ce sens, l'Organisation est avant tout leur Organisation et je crois profondément à la sagesse avec laquelle elles sauront l'utiliser et la guider. Je resterai à mon poste pour la durée de mon mandat comme un serviteur de l'Organisation dans l'intérêt de toutes ces autres nations tant qu'elles le voudront ainsi.

12. Le représentant de l'Union soviétique, à cette occasion, a parlé de courage. Il est très facile de se démettre. Il n'est pas si facile de rester. Il est très facile de céder à la volonté d'une grande puissance. Résister est une autre affaire. Comme tous les membres de cette assemblée le savent, j'ai déjà résisté de maints côtés et en maintes occasions. Si tel est le vœu des pays qui voient en l'Organisation leur meilleure protection dans le monde actuel, je le ferai encore.

13. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous reprenons maintenant la discussion générale et je donne la parole au premier orateur pour cet après-midi, le chef de la délégation hongroise, ministre d'Etat de la République populaire hongroise.

14. M. KADAR (Hongrie) [traduit de l'anglais^{1/}]: Il ne fait aucun doute que cette quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est l'une des plus importantes depuis la naissance de l'Organisation et qu'elle pourrait même avoir une portée historique. Cela résulte de la situation internationale elle-même et de l'inscription à l'ordre du jour de deux questions d'importance capitale pour la vie de l'humanité: le désarmement général et complet et la liquidation complète du système colonial.

15. Il est important que les dirigeants de tant de pays du monde, résolus à discuter et à négocier, se soient assemblés pour la première fois en si grand nombre en un seul lieu. Il est non moins important

que cette assemblée groupe maintenant, en comptant les Etats récemment admis, les représentants de 98 pays. Membres égaux en droits de l'Organisation, des pays qui, depuis des générations, s'étaient vu interdire même de façonner leur propre destin sont maintenant en mesure, grâce à leur admission, de faire entendre leurs opinions sur les grands problèmes de la vie internationale. Le gouvernement et le peuple de la République populaire hongroise souhaitent cordialement la bienvenue aux peuples des pays récemment admis à l'Organisation des Nations Unies et forment des vœux pour le plein succès de leur essor indépendant.

16. La délégation hongroise souhaite également à l'Assemblée générale et à son Bureau d'accomplir leurs travaux avec succès.

17. Dans notre monde armé et lourd de conflits, la question du maintien de la paix préoccupe au plus haut point l'opinion publique dans tous les pays. Dans cette conjoncture, les peuples attendent avant tout de l'ONU qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser le désarmement. Les représentants des grandes puissances sont sans doute mieux informés que moi de l'ampleur atteinte aujourd'hui par la course aux armements et des grandes quantités de terribles armes de destruction massive déjà accumulées. Cependant, nous sommes tous conscients du grave danger inhérent à la situation présente. L'opinion publique réclame un accord sur le désarmement. Nous savons que la réalisation du désarmement général et complet nécessite encore des efforts persistants de la part des peuples et une attitude modérée de la part de tous les gouvernements responsables.

18. L'opinion publique mondiale exige des dirigeants des divers pays qu'ils soient encore plus conscients de leurs responsabilités dans les circonstances présentes. Un dirigeant digne de ce nom, qu'il s'adresse à son propre peuple ou aux Nations Unies, ne peut donc éluder les grands problèmes de la paix. Sur l'initiative du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, infatigable défenseur de la paix, un grand nombre de chefs d'Etat, de premiers ministres et autres hommes d'Etat investis de pouvoirs considérables prennent actuellement part aux travaux de l'Assemblée générale. Les peuples du monde entier leur demandent de dire franchement s'ils sont ou non en faveur du désarmement. Je le répète, il leur faut répondre à cette question et rien de plus: veulent-ils ou non le désarmement? Et s'ils répondent "oui", les peuples du monde entier attendent de leurs dirigeants qu'ils agissent conformément à ce désir. Malheureusement, cette question ne reçoit pas toujours une réponse claire et sans équivoque et, plus souvent encore, les paroles et les actes ne concordent pas.

19. En paroles, presque tous sont en faveur de la paix, mais les actes sont plus éloquents que les paroles. Chacun sait que, tandis que l'Union soviétique et les autres pays socialistes ont, ces dernières années, réduit considérablement leurs forces armées, les dirigeants responsables des puissances de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) lancent des slogans de paix dans la seule intention de dissimuler la course aux armements qu'ils poursuivent. C'est un fait instructif pour les peuples que, tandis que le Gouvernement de l'Union soviétique et ceux des autres pays socialistes ont préparé pour le 20 septembre, date de l'ouverture de l'Assemblée

^{1/} L'orateur s'est exprimé en hongrois. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

générale, de nouvelles propositions relatives au désarmement et d'autres propositions constructives, les dirigeants de l'OTAN ont fixé à ce même jour la date de manœuvres militaires qu'ils considèrent eux-mêmes comme les plus importantes qu'ils aient jamais organisées. Il est vrai que l'amiral Dennison^{2/} a déclaré qu'il s'agissait d'une pure coïncidence, mais nous nous demandons si un seul homme au monde le croira. Ces manœuvres étaient évidemment conçues comme une démonstration de force, mais elles constituent de ce point de vue une dépense inutile et un effort vain, car il est impossible d'effrayer l'autre camp. Et ceux qui ne peuvent montrer aux peuples que des manœuvres militaires ne prouvent pas leur force, mais révèlent au contraire leur manque absolu de bonne volonté et leur faiblesse politique.

20. La tâche la plus urgente de l'Organisation des Nations Unies pour la défense de la paix, tâche dont l'accomplissement ne peut plus être retardé, est de condamner de la façon la plus résolue le comportement des traîneurs de sabre, les manœuvres de guerre froide et les actes d'agression contre la souveraineté des Etats. L'un des plus grands dangers pour la paix des peuples est constitué par un militarisme allemand agressif, ranimé et renforcé par l'argent, les armes et le soutien politique et administratif des puissances de l'OTAN.

21. Des déclarations revanchardes se répètent presque chaque jour en Allemagne occidentale. Le mémorandum des généraux d'Allemagne occidentale exigeant des armes atomiques a ému l'opinion publique jusque dans les pays occidentaux. Comment les dirigeants des nations peuvent-ils oublier si vite les sacrifices, les leçons de l'histoire, les déclarations solennelles par lesquelles ils ont juré la destruction de l'impérialisme allemand et les traités internationaux conclus à cet effet? Pour ne pas parler maintenant des souffrances et des sacrifices immenses d'autres peuples, y a-t-il si longtemps déjà que les soldats français, britanniques et américains tombaient en grand nombre sous les coups meurtriers de l'impérialisme allemand? Non, il n'y a pas si longtemps. Les veuves, les orphelins, les invalides sont toujours en vie et les peuples, y compris le peuple hongrois, n'ont pas oublié. Au contraire, ils exigent une répression décisive de l'impérialisme allemand renaissant, la liquidation des vestiges de la guerre, la conclusion d'un traité de paix avec les deux Etats allemands qui existent aujourd'hui.

22. Le peuple hongrois a vu son revenu national total de cinq ans, le fruit de cinq années de travail de la nation entière, réduit en cendres au cours de la seconde guerre mondiale. La Hongrie a perdu près de 8 pour 100 de sa population adulte, plus d'un demi-million de vies humaines, soit à peu près autant que les Etats-Unis, dont la population est 17 fois celle de la Hongrie. Sur son territoire, notre peuple s'est déjà débarrassé de la domination impérialiste du capital monopoliste, source de la guerre. Nul dans notre pays ne réalise de profits sur les armements et ne spéculé sur la guerre. La loi interdit l'incitation à la haine entre les peuples et la propagande de guerre. Notre peuple a tout lieu de haïr la guerre et l'impérialisme. Il veut vivre en paix avec les autres peuples. Il veut travailler

et jouir maintenant et dans l'avenir des fruits de plus en plus abondants de son travail.

23. Le peuple hongrois estime également que l'humanité se trouve maintenant devant une alternative: ou bien les progrès scientifiques qui marquent l'histoire de notre temps entraîneront une destruction sans précédent de vies humaines, ou bien ils offriront à l'humanité un avenir riche et heureux. Le choix n'est pas difficile pour les peuples et la solution peut également être trouvée. Tout d'abord, il faut que les cercles influents des Etats-Unis reviennent à la raison, abandonnent la politique de force qui a fait faillite, admettent l'échec de la "guerre froide", évident pour tous, et se montrent, dès la présente session de l'Assemblée générale, prêts à entamer des négociations en vue du désarmement général et complet. Cette attitude renforcerait la paix, entraînerait une nouvelle prospérité économique, stimulerait une concurrence pacifique entre les deux systèmes sociaux et les travailleurs en bénéficieraient prodigieusement à l'Est comme à l'Ouest.

24. Au nom du Gouvernement de la République populaire hongroise, ma délégation donne son plein appui à la proposition relative au désarmement général et complet que l'Union soviétique a présentée à la quatorzième session de l'Assemblée générale [799ème séance] et dont celle-ci avait approuvé le principe à l'unanimité. Nous appuyons également les récentes propositions de la délégation soviétique [869ème séance], car elles sont de nature à favoriser le désarmement.

25. L'humanité tout entière suit de près et avec sympathie la lutte dramatique et de grande envergure menée par les peuples coloniaux pour leur libération. Le temps est venu, en vérité, de la liquidation complète et définitive du système colonial, d'autant plus que ce système, honteux produit de l'impérialisme, est une source intarissable de conflits. Sa liquidation représentera un grand pas en avant sur la voie de l'élimination définitive des guerres qui menacent la vie de millions d'hommes.

26. Depuis longtemps, les colonialistes empêchent les peuples coloniaux qu'ils oppriment de se développer et les soumettent à une exploitation économique. Ils ont exterminé de façon barbare et par millions la population des pays coloniaux. Nous avons entendu ici le représentant des impérialistes belges, qui avaient pendant si longtemps réduit le peuple congolais en esclavage, louer ses maîtres d'avoir donné l'indépendance à ce peuple et dire que les récentes opérations militaires n'avaient pour but que la protection des femmes et des enfants belges. Il a cependant oublié de dire que la sécurité des citoyens belges au Congo n'était pas menacée par la population pacifique de ce pays, mais uniquement par les provocations des impérialistes.

27. Il a oublié de mentionner que, pendant de nombreuses années, les colonisateurs belges ont coupé les mains de milliers de Congolais, hommes, femmes et enfants, quand ceux-ci refusaient de leur livrer l'ivoire ou le latex. On n'a pas parlé non plus des horreurs révélées par l'auteur contemporain Edmund D. Morel dans son livre intitulé The Black Man's Burden^{3/}. D'après les renseignements fournis par ce livre, le Congo, au début de la domination

^{2/} Le discours de l'amiral Dennison a paru dans le New York Times du 29 septembre 1960.

^{3/} Londres et Manchester, National Labour Press, 1920.

belge, ne comptait pas moins de 20 millions d'habitants, même selon les évaluations les plus modestes. Les résultats du recensement de 1911, qui ne furent pas publiés en Belgique mais furent rapportés dans une dépêche consulaire britannique, n'indiquaient cependant qu'une population de 8 millions et demi d'habitants. Près de 12 millions de Congolais ont donc été tués en moins de 25 ans. Et cela n'est que l'évaluation la plus modeste.

28. Certains colonialistes revêtent maintenant le manteau candide de l'hypocrisie et prétendent qu'ils ont eux-mêmes libéré le peuple de l'ancienne colonie en question. C'est là une déformation de la vérité. Les colonialistes n'ont fait que dépouiller les peuples coloniaux de leur liberté et ce n'est pas eux qui la leur "donnent", mais les peuples coloniaux eux-mêmes qui, après une lutte difficile, retrouvent maintenant la liberté qu'on leur avait volée.

29. Les colonialistes prétendent qu'ils ont "civilisé" et "éduqué" les peuples coloniaux. Bien plus, ils se demandent même si la population de leurs colonies est assez mûre pour accéder à une vie nationale indépendante. Mais tout le monde sait que, bien avant l'apparition des colonisateurs, existaient déjà les anciennes cultures et civilisations chinoise, indienne et indonésienne, que l'astronomie et les mathématiques étaient hautement développées chez les Arabes et qu'il y avait des Etats africains puissants et bien organisés. Ils parlent d'éducation. Nous avons entendu ici successivement M. Nkrumah, président de la République du Ghana, M. Fidel Castro, premier ministre de Cuba, M. Sukarno, président de la République d'Indonésie, et d'autres représentants éminents d'anciens peuples coloniaux et semi-coloniaux. Beaucoup de ces "professeurs" et de ces "éducateurs", auxquels on n'a rien demandé, pourraient prendre exemple sur l'humanité de ces hommes, sur leur sens des responsabilités, et sur la sûreté de leur jugement, qui sont dignes de vrais hommes d'Etat. Enfin et surtout, ces hommes méritent tout notre respect pour le grand courage moral dont ils ont fait preuve face à l'impérialisme.

30. Ceux qui ont jusqu'ici profité du système colonial devraient comprendre qu'il est désormais inutile de chercher des excuses ou de déformer la vérité. Ils devraient reconnaître que le temps est venu de la liquidation complète de la domination coloniale. Le cours de l'histoire s'est accéléré. Les bases du système colonial ont été tellement ébranlées que toute tentative en vue d'entraver le progrès de la libération, loin de l'arrêter, ne fera que l'accélérer.

31. Certains représentants, au cours de la discussion générale, ont tenté de détourner l'attention des colonies et des véritables colonialistes en proférant de grossières calomnies à l'égard de l'Union soviétique et des démocraties populaires. C'est une tentative vaine. Les enfants eux-mêmes savent, dans le monde entier, que les colonies et les semi-colonies se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud et que les principaux bastions des colonisateurs et du système colonial ne se trouvent pas en Europe orientale, mais en Europe occidentale et en Amérique du Nord. On ne peut pas s'en prendre aux peuples coloniaux du fait que les pays qui ont été longtemps soumis à l'exploitation des colonisateurs n'aient pour ainsi dire pas d'industrie, que leur agriculture soit arriérée et primitive, que souvent plus de 90 pour 100 de leur population soit illettrée et affamée et que

la durée moyenne de la vie n'y soit que de 30 à 35 ans.

32. Dans mon pays, l'industrie produit près des deux tiers du revenu national et l'agriculture est en progrès. Le taux annuel de développement industriel était de 1 pour 100 pendant la période allant de 1920 à 1945, tandis que le taux annuel d'accroissement de la production industrielle a été en moyenne de 11 pour 100 pendant la période écoulée depuis la libération de la Hongrie. Dans les 15 années qui ont suivi la libération, le nombre des élèves des écoles secondaires est passé de 52.000 à 204.000 et celui des étudiants des universités de 11.500 à 34.500; l'analphabétisme a complètement disparu. La durée moyenne de vie est passée de 48 ans en 1930 à 65 ans maintenant, soit un gain de 17 ans. Même dans leurs propres pays, les champions du colonialisme ne peuvent se vanter d'un pareil rythme de développement, sans parler des pays sous leur domination.

33. Comment ose-t-on calomnier les relations qui existent entre mon pays et l'Union soviétique, alors que la population hongroise doit, dans une large mesure, son vigoureux développement des 15 dernières années à l'aide économique et culturelle multiforme et désintéressée donnée par l'Union soviétique conformément aux principes du socialisme? Il n'y a pas de capital étranger dans notre pays et nous ne versons de dividendes à personne. Dans le cadre des relations commerciales entre l'Union soviétique et la Hongrie, ce que l'Union soviétique fournit à la Hongrie consiste pour plus de 80 pour 100 en matières premières, en énergie et en produits semi-finis, en échange de fournitures consistant pour plus de 80 pour 100 en produits industriels. Les dirigeants des pays capitalistes sont très avertis en fait de commerce et ils savent ce que cela signifie. Ils ne pourraient pas nommer un seul pays capitaliste qui entretienne des relations commerciales aussi favorables avec un pays plus petit et moins développé. Il n'en existe aucun, car ce serait contraire à la nature pillarde de l'impérialisme.

34. Le gouvernement et le peuple de la République populaire hongroise défendent l'idée de liberté. Ils saluent chaleureusement la victoire de la révolution cubaine et sont solidaires des peuples d'Algérie et du Congo. Ils souhaitent que tous les peuples qui sont encore sous le joug colonial ou semi-colonial conquièrent bientôt leur complète indépendance nationale.

35. Pour ce qui est de la liquidation du système colonial, notre délégation estime que ce serait chose utile que d'exclure de toutes les activités concernant la libération d'un certain pays colonial tout pays dont les éléments impérialistes auraient été dans le passé les oppresseurs de ce pays colonial. De cette manière, les Nations Unies pourraient empêcher les diverses provocations éventuelles et le maintien de l'ancienne oppression sous une forme déguisée. Le principe d'une assistance fournie aux anciens pays coloniaux est juste, pourvu qu'on s'assure que cette assistance soit prêtée sans condition de nature à violer l'indépendance politique ou économique des pays bénéficiaires. On pourrait imaginer que ceux qui ont auparavant tiré de gros profits d'un pays versent au peuple de ce pays, une fois libéré, une indemnité équitable et raisonnable; ce serait là une réelle preuve de bonne volonté.

36. La délégation hongroise est en faveur de la proposition de l'Union soviétique [869ème séance] tendant à la liquidation totale du système colonial, de l'examen de cette question par l'Assemblée générale et de l'adoption du projet de déclaration. En adoptant cette proposition, l'Assemblée générale des Nations Unies accroîtra le prestige de l'Organisation mondiale aux yeux des peuples.

37. Lorsque, grâce à la liquidation du système colonial, tous les peuples capables de mener une vie nationale indépendante auront été libérés et que leurs pays seront devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies, son universalité sera elle aussi acquise dans le vrai sens du terme. Cependant, il est absurde de parler de l'universalité de l'ONU ou de la représentation de l'humanité tout entière tant que les représentants de la République populaire de Chine, qui compte 650 millions d'habitants, n'occupent pas le siège qui leur revient de droit à l'ONU. Il suffit d'y réfléchir pour qu'il devienne immédiatement évident que quiconque s'oppose à ce que la République populaire de Chine siège à l'ONU s'oppose également à la conclusion d'un accord complet sur le désarmement. Les porte-parole de la République populaire de Chine ont parfaitement raison lorsqu'ils disent qu'ils ne se considèrent comme liés que par les accords internationaux à la préparation desquels ils ont participé.

38. Les Nations Unies ont le devoir de mettre fin à cette étroite politique égoïste de grande puissance, préjudiciable à tous, par laquelle la délégation des Etats-Unis empêche depuis des années la République populaire de Chine d'occuper sa place légitime à l'ONU. Une lourde responsabilité incombe à toutes les délégations lorsqu'elles traitent cette question. Par exemple, la délégation du Royaume-Uni, dont le gouvernement entretient des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, sait fort bien que la prétendue "question du Tibet" est une fabrication artificielle de la guerre froide et une calomnie à l'égard de la République populaire de Chine. C'est aussi une question âprement discutée parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Malgré cela, la délégation du Royaume-Uni s'est prononcée au Bureau pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour. En revanche, elle est allée jusqu'à s'opposer à l'inscription de la question de la représentation de la Chine en alléguant que c'était là une question très discutée parmi les Etats Membres et qu'un débat à ce sujet "altérerait" l'atmosphère de l'Assemblée générale. Qu'est-ce à dire? N'y a-t-il aucun inconvénient à créer des antagonismes par un débat sur la "question du Tibet"? Est-ce seulement la question des droits légitimes de la République populaire de Chine que nous ne devrions pas discuter, pour ne pas "altérer" l'atmosphère de l'Assemblée générale? Il est grand temps de cesser de traiter des questions importantes de pareille manière. La question de la représentation de la Chine à l'ONU est déjà plus que mûre: elle doit être réglée et cela accroîtrait le prestige de l'Organisation des Nations Unies, l'efficacité de ses délibérations et la force de ses décisions. Ma délégation veut que soient respectés les droits légitimes de la République populaire de Chine et elle se prononce en faveur de l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies.

39. Je tiens à parler également d'une autre question. Conformément au règlement intérieur, ce qu'on

appelle l'ordre du jour provisoire a été distribué aux Etats Membres dès le mois de juillet de cette année. Les organes intéressés des Nations Unies et différents Etats Membres proposaient, dans ce document, l'inscription de 73 questions à l'ordre du jour de la quinzième session de l'Assemblée générale. Tous ceux qui s'intéressent aux questions brûlantes qui affectent l'humanité, au désarmement, à l'Algérie, au Congo et à d'autres grandes questions, ont pris connaissance de ce document avec espoir. Nous avons été surpris de constater que le Gouvernement des Etats-Unis qui, en paroles, serait partisan de la paix et aurait une haute opinion des Nations Unies ne proposait pas dans cet ordre du jour provisoire l'inscription d'aucune question.

40. Il n'est pas sans intérêt, cependant, de constater que, par la suite, l'Union soviétique a proposé, le 20 août, l'inscription d'une nouvelle question et qu'alors les Etats-Unis ont fait le même jour une autre proposition qui répondait, pour ainsi dire, à la première. La proposition de l'Union soviétique a reçu le numéro 8 et celle des Etats-Unis le numéro 9. L'Union soviétique proposait à l'Assemblée générale de discuter les actes agressifs des Etats-Unis contre l'Union soviétique. Les Etats-Unis proposaient un débat sur la prétendue "question de Hongrie". Voilà qui, en soi, révèle clairement à quiconque s'intéresse aux questions de la vie internationale à quel moment et à quelles fins les Etats-Unis ont besoin d'un débat à l'ONU sur la prétendue "question de Hongrie".

41. Chacun sait que la question des événements, longuement discutés, qui se sont produits en Hongrie en 1956 a perdu toute substance, qu'elle a été réglée par l'histoire et qu'elle appartient au passé. Il est de même bien connu que la prétendue "question de Hongrie", à l'Assemblée générale ou dans ses commissions, ne représente rien d'autre qu'une intrigue pure et simple au service de la guerre froide et une campagne de calomnies contre deux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, la République populaire hongroise et l'Union soviétique. La cible principale n'est pas, bien entendu, la République populaire hongroise. Nous, Hongrois, nous sommes parfois portés à croire que la terre gravite autour de nous; cependant, même les Hongrois ne croient pas que les cercles influents des Etats-Unis voient dans la Hongrie le principal obstacle à la réalisation de leurs plans de domination mondiale.

42. Tout ce qui s'est passé à l'ONU jusqu'à présent en ce qui concerne la prétendue "question de Hongrie" est indigne de cette organisation mondiale, mais est également indigne du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Les peuples des différents pays, y compris le peuple hongrois, s'attendraient aujourd'hui que ce gouvernement prenne des décisions nettes et positives afin de diminuer la tension et de favoriser le désarmement et une paix durable. Les dirigeants responsables des Etats-Unis commettent une grave erreur s'ils croient qu'ils peuvent substituer aux décisions positives que l'on attend d'eux des raids d'avions U-2 au printemps et un recours répété aux "questions" truquées de Hongrie et du Tibet en automne. Aujourd'hui, les peuples sont si familiarisés avec la politique qu'aucun gouvernement ne peut maintenir à leurs yeux son prestige et son influence avec de telles méthodes. La prétendue "question de Hongrie" à l'ONU relève de la "guerre

froide" et de bien d'autres choses, mais elle n'a rien à voir avec la réalité en Hongrie et elle n'a rien à voir non plus avec les objectifs énoncés dans la Charte de l'Organisation mondiale. Elle intéresse aussi les relations entre les Etats-Unis et la Hongrie, lesquelles, comme chacun sait, ne sont pas encore bonnes. En fait, nos relations comportent un certain nombre de questions non réglées. A une exception près, ces questions pourraient être réglées très facilement. Nous sommes prêts à les régler et nous sommes tout à fait sûrs qu'elles le seront tôt ou tard de manière satisfaisante pour les deux parties. Nous en sommes sûrs parce que nous savons que, même avec la plus grande malveillance, on ne peut trouver une seule question au sujet de laquelle il y ait conflit entre les intérêts du peuple américain et ceux du peuple hongrois. Au contraire, nous estimons que le peuple hongrois et le peuple américain ont des intérêts communs qui résident dans la sauvegarde de la paix, le développement de l'amitié entre eux et la normalisation des relations entre leurs deux pays.

43. Je voudrais ajouter un mot à propos de la seule question grave qui se pose dans les relations entre les Etats-Unis et la Hongrie, question difficile à régler parce qu'elle présente aussi des aspects internationaux. En temps de paix, les relations entre les Etats-Unis et la Hongrie ont toujours été correctes depuis le moment où il a été possible de les nouer. Elles sont devenues moins bonnes, je dois le souligner, depuis 1947 et non pas, comme beaucoup semblent le croire, depuis 1956. Les relations entre les Etats-Unis et la Hongrie étaient bonnes et même cordiales à l'époque où les aristocrates, les propriétaires fonciers et les grands capitalistes détenaient le pouvoir en Hongrie. Ces relations n'ont donné des soucis qu'à partir du moment où le gouvernement et le pouvoir en Hongrie sont passés aux mains des ouvriers et des paysans. Nous en avons conclu que nos relations peu satisfaisantes et même l'insistance avec laquelle on a saisi l'ONU de la prétendue "question de Hongrie" sont dues en réalité au fait qu'une seule chose déplaît aux milieux gouvernementaux des Etats-Unis: ces milieux n'aiment pas le système social de la République populaire hongroise.

44. Comme on le sait parfaitement, l'Organisation des Nations Unies a été créée par différents pays à régimes socialistes ou capitalistes précisément afin d'assurer la coexistence pacifique de pays ayant des systèmes sociaux différents et d'assurer leur amitié et leur coopération pour la solution de problèmes communs concernant les intérêts vitaux de l'humanité. Les Membres fondateurs savaient fort bien, et il est temps que tout le monde le reconnaisse, qu'il existe dans le monde des pays dont les systèmes sociaux sont différents. Au surplus, il faut que chacun comprenne que ces pays doivent coexister simultanément, dans la paix, et avoir entre eux des relations normales d'Etat à Etat. Cela est inévitable.

45. Les travailleurs hongrois ont mis fin pour toujours au pouvoir des grands capitalistes et des grands propriétaires fonciers et à leur exploitation du peuple, et ils se sont donné un Etat et une société socialistes. C'est dans cet Etat et cette société qu'ils vivent maintenant et qu'ils continueront de vivre à l'avenir. C'est là un fait historique accompli et immuable; c'est le fait de lois de la société qui

s'appliquent indépendamment de la volonté des individus. Si le Gouvernement des Etats-Unis, écoutant la voix de la raison, reconnaissait ce fait, qu'il n'est en réalité ni de sa compétence ni en son pouvoir de modifier, les relations entre les Etats-Unis et la Hongrie redeviendraient aussitôt normales et l'ONU elle-même serait aussitôt débarrassée d'une question qui lui est actuellement imposée et qui relève de la "guerre froide".

46. L'ordre social de la République populaire hongroise constitue une affaire intérieure hongroise qui relève de la seule compétence du peuple hongrois et de ses organes constitutionnels. J'ai rendu compte, le 9 mai 1957, à l'Assemblée nationale hongroise de mesures prises par le gouvernement, que l'on a beaucoup discutées ici. L'Assemblée nationale, à la séance de laquelle assistaient tous les représentants sauf deux, a approuvé à l'unanimité toutes les mesures prises par le gouvernement. En Hongrie, en vertu de la loi, le gouvernement n'est responsable que devant l'Assemblée nationale; il n'a de comptes à rendre nulle part ailleurs dans le monde. Les dernières élections générales en Hongrie ont eu lieu en novembre 1958. Dans notre pays, le suffrage est universel, égal et secret, et tous les citoyens de plus de 18 ans ont le droit de vote. Les candidats du Front populaire patriotique ont obtenu 97 pour 100 des voix des électeurs. Voilà comment a été constituée l'Assemblée nationale actuelle qui a élu le gouvernement en exercice. Notre gouvernement légitime dirige les affaires du pays et jouit de la confiance du peuple. Cela aussi, ceux qui se livrent à des intrigues contre nous le savent. Ils savent également fort bien que c'est en vain qu'ils cherchent à nous noircir; ni la calomnie, ni des résolutions imposées aux Nations Unies ne peuvent modifier ce fait.

47. La délégation hongroise est venue participer aux travaux de l'Assemblée générale avec l'intention de contribuer de son mieux à une solution constructive des problèmes réellement grands et importants. Aux intrigues et aux calomnies de la "guerre froide", la délégation hongroise, toute pénétrée de la justice, de la force morale et matérielle du peuple hongrois et de tout le camp socialiste, répond dans le sens des efforts qui tendent à assurer une détente internationale. Ces efforts exigent que nous prenions nettement position. Je dois dire franchement, au sujet de ces résolutions adoptées jusqu'à maintenant par l'Assemblée générale sur la prétendue "question de Hongrie", que nous y voyons des tentatives inadmissibles pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la République populaire hongroise. Nous sommes certains que le jour viendra — sinon maintenant, du moins plus tard — où l'Assemblée générale elle-même annulera comme contraires à la Charte ses propres résolutions illégales relatives à la prétendue "question de la Hongrie".

48. Certains demandent des renseignements sur la situation en Hongrie. Y a-t-il ici quelqu'un qui ne sache que depuis des années règnent en Hongrie une légalité et une vie publique normale que pourraient envier de nombreux pays capitalistes?

49. Notre peuple travaille sans relâche et avec zèle, et grâce à son activité la production industrielle a augmenté d'environ 36 pour 100 et la production agricole de 12 pour 100 au cours des quatre dernières années. Le niveau de vie moyen s'est élevé

de 24 pour 100 et le salaire réel des travailleurs de l'industrie a augmenté de 32 pour 100 dans la période de trois ans et demi qui vient de s'écouler. Les conditions sanitaires et culturelles sont également bonnes. Une assurance gratuite contre la maladie et les accidents protège 75 pour 100 de la population. Je mentionnerai, par exemple, qu'un savant américain éminent, le Dr Sabin, est venu récemment en Hongrie. Il a pu voir qu'il n'y a pas eu un seul cas de paralysie infantile dans notre pays au cours des mois critiques de cette année. Il a suggéré que des médecins hongrois entreprennent de donner une formation à des spécialistes d'autres pays, étant donné qu'ils ont organisé de façon exemplaire la vaccination gratuite de tous les enfants, ainsi que d'autres mesures nécessaires.

50. Que ceux qui s'intéressent à nos conditions de vie viennent chez nous et se rendent compte par eux-mêmes de la situation de notre pays. Depuis les événements bien connus, des milliers de touristes et des centaines de journalistes venant de l'Ouest, dont de nombreux Américains, sont venus en Hongrie. On comptait parmi eux de hauts fonctionnaires de l'ONU, des agents du Département d'Etat des Etats-Unis, des sénateurs, des notabilités et d'autres visiteurs encore. En Hongrie, il y a des diplomates des Etats-Unis et de tous les autres pays capitalistes occidentaux. A l'Assemblée générale se trouvent représentés un certain nombre de pays neutralistes dont les dirigeants, d'éminents hommes d'Etat, se sont rendus dans notre pays ces dernières années. Demandez-leur quelle est la situation en Hongrie.

51. Je reconnais que nous n'avons pas fourni de renseignements officiels à certains personnages qui avaient été investis de prétendues missions. Nous n'avons pas donné de renseignements non plus à sir Leslie Munro, au sujet de qui, l'autre jour, le représentant des Etats-Unis, à une séance du Bureau, en répondant à une question relative à ce que M. Munro représentait en fait, a dit — et il s'agissait manifestement d'un lapsus — qu'il représentait les Etats-Unis. Nous n'avons pas non plus donné de renseignements à M. Hammarskjold lorsque celui-ci avait été chargé d'une enquête. L'Assemblée générale doit cependant savoir que, depuis que M. Hammarskjold s'est débarrassé de sa fâcheuse mission, nous l'avons invité à plusieurs reprises à se rendre en Hongrie. Il semble qu'il n'ait pas pu venir du fait des exigences de sa tâche. Je peux vous assurer, en ce moment même, que chaque fois qu'un fonctionnaire de l'ONU, quel qu'il soit, voudra se rendre en Hongrie sans être spécialement délégué pour s'occuper d'une question de guerre froide, nous le recevons avec la courtoisie et l'hospitalité que l'on doit à un visiteur éminent.

52. Je souligne tout cela afin de bien montrer que nous n'élevons pas d'objections contre certaines personnalités et que nous ne dissimulons aucun secret; nous avons simplement une position ferme qui consiste à ne permettre à personne de s'ingérer dans les affaires intérieures de la République populaire hongroise. De nombreux faits récents n'ont fait que renforcer la foi du Gouvernement hongrois dans le bien-fondé de cette attitude.

53. C'est tout récemment que M. Lumumba, premier ministre du gouvernement légitime du Congo, s'appuyant sur la juste cause de son peuple, a jugé opportun de demander à l'Organisation des Nations

Unies son assistance pour lui permettre de surmonter certaines difficultés. Le Secrétaire général de l'ONU a fait droit à cette demande et s'est conformé à la décision fondamentalement correcte du Conseil de sécurité, d'une manière telle que toutes les difficultés ont subsisté et qu'elles ont même augmenté; il a complètement sapé les fondations de ce gouvernement et, sans même tenir compte de la position du corps législatif de ce pays, il en a rendu le fonctionnement impossible. Nous savons tous que c'est ainsi que les choses se sont passées. Nul ne doit être surpris, dès lors, que les peuples et les pays, si juste que soit leur cause, soient obligés pour le moment d'exprimer des réserves sur une coopération quelconque avec l'appareil de l'ONU.

54. Certaines personnes voudraient bien savoir quand les troupes soviétiques seront retirées de Hongrie. Les troupes soviétiques se trouvent en Hongrie en vertu de l'accord les concernant qui a été conclu par des Etats membres du Traité de Varsovie. Leur retrait dépend de la décision des parties contractantes, dont le Gouvernement de la République populaire hongroise, et non des vœux des stratèges occidentaux. C'est là, en fait, un problème qui se pose pour les chefs militaires occidentaux, mais il ne se pose pas de problème pour les Nations Unies et encore moins pour le peuple hongrois. Le peuple hongrois s'entend bien avec les troupes soviétiques qui l'ont libéré du régime de terreur des armées nazies et fascistes et des forces fascistes contre-révolutionnaires du régime de Horthy qui avait livré le pays aux hitlériens. Notre peuple a une dette de gratitude envers l'armée soviétique à laquelle il doit son indépendance nationale reconquise et sa vie présente, paisible et sûre.

55. Comme on le sait, les Etats signataires du Traité de Varsovie ont proposé aux Etats membres de l'OTAN de conclure un pacte de non-agression et même de liquider simultanément l'organisation du Traité de Varsovie et l'OTAN. De concert avec les gouvernements de tous les pays socialistes, dont la République populaire hongroise, l'Union soviétique, dans sa proposition relative à un désarmement général et complet, a également proposé le retrait, en deçà des frontières de ces pays, de toutes les unités militaires se trouvant à l'étranger. Eh bien, voilà des méthodes et des moyens, voilà des propositions qui sont encore valables! Il n'est que de les accepter et de les mettre en œuvre et il n'y aura plus alors de contingents militaires étrangers dans aucun pays du monde.

56. Certains disent qu'avec l'aide de troupes soviétiques nous avons maîtrisé un soulèvement qu'ils ont proclamé "national". Ce que nous avons écrasé, en fait, ce n'était pas un soulèvement "national", mais un putsch contre-révolutionnaire, et nous l'avons fait en deux jours. Ce putsch contre-révolutionnaire avait été organisé à l'étranger; il avait été préparé pendant de nombreuses années par les forces réactionnaires internationales. La réaction internationale avait mobilisé pour cette tentative de putsch les petits groupes de réactionnaires qui existaient dans le pays et elle a égaré quelques personnes, mais elle n'a pas pu se rapprocher des grandes masses du peuple hongrois qui sont loyales au socialisme.

57. Peut-être la délégation française pourrait-elle dire à l'Assemblée générale à quoi ressemble un vrai soulèvement national. Il suffit de jeter un

coup d'œil sur l'Algérie. Que se passe-t-il là-bas? Ce n'est pas deux jours, ce n'est pas même six ans qui ont pu suffire pour permettre à l'armée d'un demi-million d'hommes des colonisateurs français, équipée de toutes sortes d'armes modernes, de triompher de ce soulèvement, même après avoir tué des centaines de milliers de patriotes algériens. Ils ne pourront pas le maîtriser et ne le maîtriseront jamais, car c'est un soulèvement vraiment national qui se produit là-bas, avec l'appui des grandes masses populaires, et non pas un putsch contre-révolutionnaire comme c'était le cas à Budapest en 1956.

58. Certains milieux bien connus, qui qualifient de "démocrates" Tchang Kai-chek, Adenauer, le général nazi Speidel et leurs semblables, prétendent que nous ne sommes pas des démocrates. Très franchement, nous ne voudrions même pas être de ces démocrates qu'ils affectionnent. Notre régime, pourtant, est plus démocratique que celui de ceux qui nous blâment. Le pouvoir du peuple hongrois a écarté la dictature des monopoles — le fascisme. Il a mis fin à la discrimination religieuse et à la persécution raciale, aux privilèges de la naissance et de la situation financière et il a permis à la nation tout entière et à chacun des citoyens de se développer en toute liberté.

59. Il est vrai que les tribunaux de la République populaire hongroise ont condamné et condamneront encore ceux qui complotent contre l'ordre légal du pays, les meurtriers des partisans du progrès. Il y a eu à ce sujet une grande agitation dans certains milieux. Mais ceux qui nous calomnient gardent le silence sur le fait — dont ils ont cependant connaissance — que plus des trois quarts des personnes qui ont eu à répondre des actes contre-révolutionnaires commis en 1956 ont été libérées, la plupart à la suite d'une amnistie, et qu'elles ont repris leur vie normale de citoyens. Ils taisent aussi le fait que le nombre des personnes qui se trouvent en prison en Hongrie est maintenant plus faible qu'il ne l'a jamais été depuis que la Hongrie est devenu un Etat organisé.

60. Tout cela, bien entendu, ne procède pas des sentiments humanitaires de nos accusateurs. Ceux qui critiquent aujourd'hui la République populaire hongroise acceptaient parfaitement Horthy, le bourreau sanguinaire du peuple hongrois, et son régime fasciste. Il a fait massacrer, en fait, les meilleurs fils du peuple hongrois et les a laissés languir en prison. Ces actes, cependant, n'ont pas inquiété nos accusateurs, parce que ces victimes n'étaient pas des ennemis du pouvoir populaire, mais des patriotes, communistes et non communistes, luttant contre le fascisme.

61. Voilà de quelle sorte sont les accusateurs qui se dressent contre nous. Nous aussi, nous pourrions, sans nommer personne, poser une question de pur principe à l'Assemblée générale. Un gouvernement est-il en droit, s'il n'aime pas le gouvernement légal du Guatemala ou du Laos, par exemple, ou de quelque autre pays, de financer un putsch en fournissant des armes et en payant des traîtres en vue de renverser ce gouvernement? Un gouvernement peut-il légitimement, s'il n'aime pas le régime social des pays socialistes, allouer un budget de 100 millions de dollars par an pour entretenir des stations de radio-diffusion qui incitent à la révolte et pour payer des

renégats contre-révolutionnaires et fascistes en vue de saper ce régime?

62. Si l'on ne connaissait pas ceux dont je veux parler et si certains n'étaient pas leurs tributaires ou n'avaient pas peur d'eux, tout le monde dirait: "Non, cela n'est pas admissible." Tout le monde dirait que c'est contraire à toutes les règles reconnues du droit international et que c'est contraire à la Charte. Nous nous permettons de dire à l'Assemblée générale des Nations Unies qu'au lieu de tolérer que des calomnies soient lancées contre le Gouvernement de la République populaire hongroise, laquelle ne menace aucun pays, elle devrait dénoncer le gouvernement qui, en ce moment même, provoque de l'extérieur la discorde, le désordre, la guerre civile et des effusions de sang dans un si grand nombre de pays.

63. Malgré la campagne de guerre froide, la République populaire hongroise continue à affermir ses positions et à se développer. Mais la guerre froide fait, elle aussi, des victimes. Nous considérons la majorité écrasante des Hongrois qui se sont enfuis de leur pays comme de malheureuses victimes de la propagande de la guerre froide. De tous ceux qui, poussés par une propagande impérialiste mensongère, avaient quitté la Hongrie, plus de 40.000 sont déjà revenus dans leur patrie et bien plus nombreux encore sont ceux qui y reviendraient volontiers s'ils ne se trouvaient empêchés de le faire par divers obstacles et par des difficultés financières. Tout Hongrois exilé, à moins qu'il n'ait complètement perdu son caractère d'homme, attend le jour où il lui sera possible de revenir chez lui. Ceux qui ont pris la fuite vivent pour la plupart une vie difficile. Mais ceux-là même qui se tirent d'affaire financièrement savent très bien que leur place est parmi leurs compatriotes et qu'il n'est pas de richesse qui puisse remplacer la patrie, le pain national et le parfum des eaux du Danube et de la Tisza. Les affaires de mon pays sont en ordre. La Hongrie offre à tout travailleur honnête ses droits, la dignité humaine, une vie heureuse et un foyer qu'il ne peut trouver en dehors de son pays, et elle attend le retour de ceux de ses fils qui se sont laissé égarer.

64. Je veux parler maintenant de deux autres questions qui intéressent la Hongrie. Notre délégation est venue ici pour assister à la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les Etats-Unis et la République populaire hongroise entretiennent des relations diplomatiques. Les autorités des Etats-Unis auraient donc dû, pour une double raison, nous assurer ici, à New York, les droits et les conditions de séjour qu'exige la coutume internationale. Malgré cela, les autorités des Etats-Unis m'ont informé d'une mesure qui restreint mes déplacements, mesure qui constitue une offense pour mon peuple et mon gouvernement. Encore que le déshonneur d'une telle mesure ne retombe pas sur nous, ni sur ceux de nos collègues qui ont eu droit au même traitement, ni même sur les peuples que nous représentons, mais seulement sur ceux qui l'ont prise. Je proteste donc contre cette mesure par principe.

65. J'ai souvent été personnellement l'objet d'attaques ici, dans cette salle. Aussi me permettrai-je de faire une observation d'ordre personnel. Je suis un travailleur hongrois. En raison de mes convictions

politiques, j'ai eu à souffrir de nombreuses persécutions de la part du régime fasciste de Horthy ainsi que des fascistes allemands lorsqu'ils ont occupé mon pays. Mais j'ai toujours agi conformément à mes convictions et à ma conscience. Un homme peut se tromper ou être dans l'erreur, mais j'ai la conviction de servir une cause juste et je suis fier de pouvoir dire qu'à une heure grave de l'histoire j'ai pris position pour la classe laborieuse à laquelle j'appartiens et pour le peuple hongrois qui avait tant souffert, et avec mes fidèles collègues j'ai été là où le devoir m'appelait et j'ai fait ce que je devais.

66. Je vais maintenant terminer mon discours. Notre délégation est d'avis que l'Assemblée générale, écartant les questions qui ne peuvent qu'entretenir la guerre froide, doit s'attacher aux questions vraiment très importantes. Nous devons nous efforcer de résoudre de façon satisfaisante les questions relatives au désarmement et au régime colonial.

67. Certains milieux proclament sur tous les tons dans la presse occidentale que l'Organisation des Nations Unies est entrée dans une période de crise parce que les pays socialistes ont proposé de créer, au lieu du poste du Secrétaire général, trois postes de secrétaires. En fait, la situation présente exige, pour éviter toute partialité, que le bloc de l'OTAN, les pays socialistes et les pays qui n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre de ces camps soient représentés chacun par un secrétaire. Un pareil organe exécutif pourrait fort bien fonctionner, les trois secrétaires prenant par exemple à tour de rôle la présidence aux réunions mensuelles du Secrétariat. Pourquoi ne devrait-il y avoir qu'un seul Secrétaire général qui, lorsqu'il interprète et met en œuvre les résolutions, se montre partial envers les intérêts de l'un des groupes d'Etats et prévenu contre les intérêts des deux autres groupes?

68. L'Organisation des Nations Unies n'est pas entrée dans une période de crise; au contraire, elle peut maintenant devenir ce qu'elle aurait toujours dû être d'après les intentions de ses fondateurs. Il est exact qu'une crise menace actuellement la conception qui a eu cours jusqu'à présent, selon laquelle l'ONU ne pouvait être rien d'autre qu'une annexe du Département d'Etat des Etats-Unis. Cette situation était peut-être satisfaisante pour le Gouvernement des Etats-Unis, mais elle ne l'était ni pour l'ensemble des Etats Membres, ni pour l'humanité. L'Organisation des Nations Unies ne connaîtra une crise que si elle permet que son activité soit paralysée et si elle se laisse réduire au rôle d'un simple forum où l'on ne fait que parler.

69. Une dangereuse tentative a été faite en ce sens: je veux parler du complot ourdi par la délégation des Etats-Unis au Bureau en vue de paralyser les travaux de l'Assemblée générale. L'Assemblée ne doit pas tolérer une telle situation. En faisant disparaître les problèmes qui présentent une importance capitale pour l'humanité par leur renvoi pour discussion dans le dédale des commissions, l'Assemblée générale n'aura à discuter en séance plénière, outre la question du Congo proposée par l'Union soviétique, que deux questions de la guerre froide, inventées par les Etats-Unis: la prétendue question du Tibet et la prétendue question de Hongrie. Ce serait là une erreur fatale. Un très grand nombre de délégations ici présentes ne sont pas en mesure d'accepter cette proposition; elle placerait l'ONU dans une

situation à la fois grave et ridicule aux yeux du monde entier. Peut-être est-ce là d'ailleurs la véritable intention de la délégation des Etats-Unis.

70. Il est évident que les forces et tendances impérialistes existent toujours et qu'elles sont actives dans le domaine de la politique internationale, et donc dans l'Organisation des Nations Unies également. Ceux qui s'accrochent au passé ne renoncent pas facilement à leurs objectifs. Mais, heureusement pour les peuples de la terre, l'un des traits caractéristiques de la situation internationale actuelle est que les forces de paix et de progrès sont immenses et ne cessent de grandir. Elles sont capables de juguler les forces sinistres de la guerre. L'humanité a tout motif d'espérer un avenir pacifique et plus heureux.

71. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de donner la parole à l'orateur suivant dans la discussion générale, je la donne au représentant de la Belgique qui l'a demandée pour user de son droit de réponse.

72. M. MOREAU DE MELEN (Belgique): Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir accordé la parole. J'ai demandé à pouvoir user du droit de réponse parce que mon pays, la Belgique, a fait l'objet ce matin de critiques particulièrement graves en raison de la personnalité de celui qui les énonçait.

73. Le président Nehru est un homme qui apparaît, à juste titre, comme désireux d'observer en toutes choses la neutralité, et qui est épris de justice. Ce sont là des qualités que je me plais à lui reconnaître. Mais j'ajoute que ces qualités imposent à celui qui en est doué un devoir: celui de n'user que de renseignements absolument exacts.

74. Or, je dois constater qu'un certain nombre des affirmations qu'il a avancées à la tribune [882ème séance] n'ont point ce caractère. Je n'instituerai pas de polémique, mais je veux me contenter de relever deux faits qui sont facilement contrôlables et je le ferai, Messieurs, en m'appuyant sur des documents.

75. En premier lieu, le président Nehru a dit que le Congo était un pays très en retard, par le fait du colonialisme belge qui avait laissé le peuple congolais — je cite — "très pauvre et arriéré".

76. Je vais répondre, je viens de le dire, à l'aide de documents.

77. Tout d'abord, en ce qui concerne l'économie. Jusqu'à présent, Messieurs, nous n'avions entendu que des louanges au sujet de la situation économique du Congo. Mais je ne veux pas répéter ici simplement des appréciations, je vais me fonder sur des publications de notre organisation.

78. Voici ce qu'on lit dans le rapport du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes [A/4371⁴]: "Les représentants du Brésil, de l'Inde" — je le souligne — "et de l'Irak ont ajouté que, malgré certains progrès dans les industries manufacturières et de transformation, l'industrialisation avait été lente, sauf au Congo belge."

79. Messieurs, je répète que telle est l'opinion du distingué représentant de l'Inde. Voilà pour la situation industrielle.

^{4/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Supplément No 15, 1ère partie, par. 27.

80. Qu'en est-il maintenant du revenu par habitant? De nouveau, je puiserai mes informations à bonne source, c'est-à-dire dans la documentation de notre organisation. Voici ce que je lis dans les *Statistical Papers, Series E, No. 45*: Revenu par habitant, 1952 à 1954: Congo belge, 70 dollars; Inde (je m'excuse, Monsieur le Président, de faire cette comparaison, mais, comme je suis attaqué, je vais chercher mes renseignements du côté de mon assaillant; je crois que c'est de bonne guerre ou de bonne paix) — Inde, non pas 70, comme au Congo, mais 60 dollars.

81. Je ne sous-estime pas, Messieurs, les difficultés considérables du Gouvernement de l'Inde en présence d'un territoire immense et d'une population très prolifique, mais je constate un fait.

82. Voilà pour le point de vue économique. Abordons maintenant le domaine social, en commençant par l'hygiène. Pour une population, au Congo belge, de 14 millions d'habitants, il y a 2.600 hôpitaux, cliniques et maternités. La maladie du sommeil, comme tout le monde le sait, est vaincue. La lèpre est maîtrisée. Ce sont là des résultats appréciables et, sur ce point, on rendra justice, comme l'a dit précédemment l'honorable représentant du Grand-Duché de Luxembourg [880ème séance], à la Belgique pour l'œuvre qu'elle a réalisée.

83. Examinons maintenant la situation de l'enseignement primaire. Voici ce que je lis dans *L'éducation dans le monde*: Congo belge, de 1950 à 1954, la fréquentation scolaire était de 37 pour 100 de la population âgée de 5 à 14 ans. Inde (je m'excuse de nouveau de faire la comparaison avec ce pays), je ne puis les citer tous, je choisis celui-ci), même période 1950-1954, non pas 37 pour 100, mais 22 pour 100^{5/}.

84. Enfin, Messieurs, comme nous avons des renseignements plus récents sur le Congo belge, qui ne sont pas encore reproduits dans les documents de l'UNESCO, je puis vous donner les chiffres suivants pour l'année 1959; il ressort d'une brochure publiée à Léopoldville (République du Congo) en 1960 que la population scolaire primaire était de 56 pour 100 de la population âgée de 5 à 14 ans.

85. Voilà, Messieurs! Si le Congo supporte avantageusement la comparaison avec un pays de vieille et haute civilisation, je me plains à le dire, comme l'Inde, eh bien, c'est que les choses n'allaient pas si mal dans notre ancienne colonie qui est aujourd'hui, je m'en réjouis personnellement, un Etat indépendant.

86. En deuxième lieu, la Belgique, a dit le président Nehru, a soustrait de grandes richesses de ce territoire. J'ai déjà répondu partiellement à cette allégation en vous citant des statistiques économiques. Mais je veux rappeler une fois de plus qu'il existait une séparation complète entre les patrimoines de la Belgique et celui de son ancienne colonie, une séparation en ce qui concerne les monnaies; elles étaient distinctes; il y avait un franc belge et un franc congolais. Il y avait séparation des réserves d'or

et de change. Enfin, les sociétés concessionnaires qui avaient reçu le droit d'extraire ces minéraux dont tout le monde parle aujourd'hui, ces sociétés concessionnaires, en vertu de notre législation, devaient donner aux pouvoirs publics congolais, donc à l'époque le Gouvernement général du Congo, une partie importante des actions qu'elles émettaient. Elle variait suivant la concession, mais elle était presque toujours d'au moins 25 pour 100 et s'élevait parfois à plus de 50 pour 100. Ce portefeuille appartenait à la colonie; il appartient aujourd'hui et il a été transmis intégralement à la République du Congo. Il est actuellement évalué à une somme de 600 à 800 millions de dollars.

87. D'autre part, la Belgique ne s'est pas contentée d'extraire des minéraux au Congo; elle a fait des investissements publics considérables dont le fameux plan décennal, pour 43 milliards de francs belges, en dehors du budget extraordinaire annuel de la colonie. Et, en 1960, le gouvernement de mon pays avait prévu un subside de 100 millions de dollars à donner à l'Etat indépendant, c'est-à-dire autant que ce que fera l'Organisation des Nations Unies tout entière dans la même année.

88. Voilà très objectivement ce que je tenais à répondre au président Nehru, à l'égard duquel j'ai une très grande estime.

89. Je vais profiter — et vous m'en excuserez — de ma présence à la tribune pour répondre en quelques mots au représentant de la Hongrie qui a parlé d'horreurs commises pendant des années sur le territoire de notre ancienne colonie. Cette allégation qui reprend de très vieilles calomnies réfutées depuis fort longtemps et qui est faite aujourd'hui par le représentant d'un régime qui a participé à la répression de la révolution du peuple hongrois de 1956, on ne permettra de la considérer comme n'ayant pas de valeur.

90. La population, a-t-il dit, aurait été, lors de l'arrivée des Belges au Congo, de 20 millions d'habitants. Mais, Messieurs, il faut essayer de se rendre compte des réalités. Qui donc aurait pu, à l'époque, faire cette statistique, alors que presque toutes les régions étaient impénétrables et qu'il a fallu des expéditions pendant des dizaines d'années pour pouvoir faire seulement un recensement?

91. Enfin, le représentant de la Hongrie est revenu sur ce vieux grief de l'agression belge. Je vous demande de nous prêter un peu plus de logique, de suite dans les idées. Comment! Le 30 juin dernier, nous accordons l'indépendance au Congo; nous le faisons sans condition, sans réserve; et le 10 juillet, 10 jours après, nous aurions attaqué celui-ci? Pourquoi? Je vous le demande. Dans quel dessein? Pour le conserver? Pour le reprendre? Mais il eût été beaucoup plus simple, convenez-en, de ne pas accorder l'indépendance! Nous ne sommes pas des gens illogiques à ce point-là. Agresseurs, nous ne l'avons jamais été. Nous sommes un petit "pays d'entre deux"; nous avons toujours dû nous défendre, défendre notre liberté et nous avons toujours respecté celle des autres.

92. Au Congo, nous n'avons pas conquis ce territoire contre ses habitants. Nous y sommes entrés toujours à la suite de traités conclus par notre grand roi Léopold II avec les chefs légitimes des tribus congolaises, et les seules guerres que nous ayons eu à

^{5/} Voir *Per Capita National Product of Fifty-five Countries, 1952-1954* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 57.XVII.2), p. 8, tableau 2.

^{6/} Voir UNESCO, *L'éducation dans le monde*, vol. II: *Evolution de l'enseignement du premier degré*, (1960, ED.57.IX.2/F), p. 182 et 651, respectivement.

entreprendre là-bas ont été menées contre les esclavagistes qui venaient prélever leur tribut de chair humaine à peau noire au centre de l'Afrique. Je précise que ces esclavagistes n'étaient ni Belges ni Congolais, et je veux bien même ajouter qu'ils n'étaient pas communistes.

93. Voilà, Messieurs, la vérité. Alors, quand on nous accuse d'agression parce que nous avons voulu défendre des vies humaines et défendre l'honneur des femmes, je m'étonne. Vous êtes les représentants distingués de pays civilisés et, que ceux-ci soient de culture et de conception philosophique musulmane, bouddhiste ou chrétienne, tous ont le respect de la femme et savent qu'ils doivent la défendre. Il y a un vieux péan des Grecs qui chante dans ma mémoire; après avoir convié les fils des Hellènes à délivrer la patrie, il précise ce qu'est celle-ci et cite d'abord les enfants, "paidas", puis les femmes, "gunaikas".

94. Nous n'avons fait, Messieurs, qu'appliquer ce vieux précepte et je voudrais pour conclure demander à l'Assemblée de tâcher de se représenter ce qu'est pour mon peuple le drame de l'affaire congolaise. Les Belges ont terriblement souffert en constatant que certains, par défaut d'information ou trompés par une propagande mensongère ou par les excitations systématiques à la haine raciale partant toujours du même lieu, paraissaient oublier ou ignorer l'octroi sans condition de l'indépendance à l'ancienne colonie. Nous avons accordé cette indépendance et nous n'y reviendrons pas. Notre ministre des affaires étrangères vous l'a déjà affirmé de façon absolument nette. Nous avons reconnu cette indépendance et nous sommes surpris de constater que l'on nous prête je ne sais quelles intentions. Je demande à ceux qui sont soucieux d'objectivité de ne pas attaquer injustement la Belgique, de juger sur des faits réels et de ne pas écouter non plus ceux qui excitent à la haine raciale.

95. La paix du monde, Mesdames et Messieurs, nous devons l'établir sur autre chose. Nous devons l'établir sur la fraternité entre les peuples. Personnellement j'ai mis tant de confiance dans l'Organisation des Nations Unies — et certains d'entre vous savent que j'ai fait plus pour elle que de prononcer des discours et de voter des résolutions, ils savent jusqu'où j'ai poussé la fidélité à cet idéal international de notre institution — eh bien! je leur demande donc, lorsqu'ils ont un jugement à porter sur mon pays, de le faire avec mesure, de le faire avec objectivité, avec compréhension. La paix du monde ne se fonde pas sur la haine, elle se fonde sur l'amour.

96. M. Francisco MILLA BERMUDEZ (Honduras) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session; qu'il me soit permis aussi de féliciter, au nom du gouvernement et du peuple honduriens, les 15 pays africains et Chypre, qui viennent d'entrer dans la famille des Nations Unies; je voudrais leur souhaiter tout le succès possible dans leur développement économique et politique, et leur assurer que mon gouvernement et mon pays sont certains que leur apport sera d'une valeur inappréciable pour la solution des graves problèmes qui préoccupent l'humanité.

97. Au moment où commence la quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale, nous nous trou-

vons devant un monde qui se débat entre l'angoisse et l'espérance, et qui tourne ses regards vers nous, les représentants des Nations Unies, à qui est confiée la tâche de réaliser la paix, la concorde et le bonheur universels.

98. Depuis le jour où, fidèles à leur idéal, les Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont rédigé et signé la Charte de San Francisco, il y a eu 14 sessions ordinaires; l'Assemblée a tenu quatre sessions extraordinaires d'urgence; le Conseil de sécurité s'est réuni 907 fois; 48 nouveaux Etats sont devenus Membres de l'Organisation; il s'est prononcé dans nos réunions plus de 5 milliards de mots; l'ONU a organisé deux armées internationales pour garder les frontières et assurer l'ordre; et je pourrais continuer à énumérer ainsi, exprimés en chiffres, les vertus et les défauts, les succès et les échecs de cette auguste organisation mondiale.

99. Mais, en raison des circonstances, comme nous avons 86 questions à examiner et plusieurs dizaines d'interventions à entendre, la délégation hondurienne ne parlera que brièvement, pour souligner un certain nombre de faits qui concernent l'hémisphère occidental et exigent de nous sans délai une prise de position.

100. Sans aucun doute, le plus grand problème du monde libre est le problème que crée l'expansion du communisme; mais il s'accompagne de deux autres: le faible niveau de vie des pays d'Amérique latine et le mépris ou la violation de l'intégrité territoriale d'un ou plusieurs de ces pays.

101. La pauvreté, ou pour mieux dire l'existence précaire des populations, et le mépris de leur dignité, leur intégrité et leur souveraineté, voilà les causes qui déterminent constamment le relâchement des liens qui devraient nous unir fortement, sans méfiance, sans suspicion et sans réserve.

102. Ainsi donc, le Honduras, de même, je crois, que tout autre pays amérindien, se préoccupe beaucoup plus de l'avance du communisme sur notre continent que d'un accord sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique; le Honduras s'intéresse beaucoup plus à voir les Etats-Unis respecter sa souveraineté sur les fies du Cygne qu'à la suspension des essais d'armes nucléaires; le Honduras s'intéresse beaucoup plus à une solution honorable du problème cubain qu'aux débats sur le désarmement, que l'on n'aborde jamais avec sincérité; le Honduras s'intéresse beaucoup plus à relever son niveau de vie qu'aux fureurs, aux cris et à la psychose de la "guerre froide"; enfin, il s'intéresse, avant et par-dessus tout, au destin de l'Amérique latine, qui est son propre destin.

103. Les fies du Cygne font partie du territoire hondurien depuis l'époque coloniale, époque où le Honduras, de son côté, faisait partie de la capitainerie générale de Guatemala. Les fies du Cygne ont fait partie du territoire hondurien tout au long de l'histoire du Honduras.

104. La Constitution du Honduras, qui décrit le territoire hondurien en son article 6, mentionne clairement et explicitement les fies du Cygne, entre plusieurs autres, comme faisant partie intégrante de son sol ou de sa superficie terrestre.

105. Historiquement, géographiquement et juridiquement, les fies du Cygne ont fait, font et feront toujours partie du territoire du Honduras.

106. Malgré cela, le Gouvernement des Etats-Unis, qui a des relations diplomatiques avec mon pays et qui, par là même, a reconnu le Gouvernement et la République du Honduras, tels qu'ils apparaissent d'après la Constitution hondurienne, le Gouvernement des Etats-Unis occupe en fait les fies du Cygne, contre tout droit et contre la volonté du gouvernement et du peuple honduriens.

107. Mon gouvernement, d'ailleurs, fait actuellement les démarches voulues, dans le cadre de l'Organisation des Etats américains, et il est prêt à épuiser tous les moyens reconnus par le droit international pour défendre l'intégrité territoriale du Honduras et son statut de république libre, souveraine et indépendante.

108. Si l'on veut se faire une idée de l'abîme économique qui nous sépare des Etats-Unis, voici un exemple convaincant. Il y a quelques jours, un des candidats à la présidence de ce pays a accusé le Gouvernement des Etats-Unis d'avoir "privé" les familles américaines d'un revenu de 7.000 à 10.000 dollars par habitant au cours des huit dernières années.

109. Eh bien. Comparons ce chiffre — qui n'est pas celui du revenu, mais seulement ce qu'a manqué de percevoir, en moyenne, le citoyen des Etats-Unis — avec notre revenu moyen par habitant, qui dans bien des cas n'atteint pas 500 dollars par an; nous comprendrons alors pourquoi les discours incendiaires du communisme trouvent en Amérique des oreilles pour les écouter; considérons cette inégalité humiliante, et nous comprendrons pourquoi la révolution cubaine a été populaire dans les pays d'Amérique latine.

110. Tant que nous ne comprendrons pas que c'est Dieu qui nous a placés dans un même hémisphère pour que nous partagions notre destin comme de véritables frères; tant que nous ne comprendrons pas que la première et la dernière préoccupation de tout Américain doit être l'Amérique; tant que nous ne renforcerons pas l'ossature du continent, tant que nous ne serons pas unis dans nos cœurs, dans nos volontés et sous nos drapeaux pour nous consacrer tous loyalement à accomplir la destinée de l'Amérique, qui réside dans le sens sacré du mot "démocratie", nous n'aurons pas rempli la grande mission que l'histoire nous a confiée; bien plus, nous nous trahissons nous-mêmes.

111. Quelle est la protection ou, pour mieux dire, l'aide dont a besoin aujourd'hui l'Amérique latine pour que ses populations ne cèdent pas à la tentation d'essayer le communisme? A cette question répondent des promesses, des accords, des conventions, des traités et des formules diverses. S'il y a eu la Déclaration de San José^{7/}, outre le Traité interaméricain d'assistance mutuelle, signé à Rio de Janeiro le 2 septembre 1947^{8/}, et les Conférences de Buenos Aires^{9/}, de Santiago du Chili^{10/} et de Ca-

^{7/} Approuvée par la Septième réunion de consultation des ministres des relations extérieures des Etats américains, tenue à San José (Costa Rica), du 22 au 29 août 1960.

^{8/} Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 21 (1948), No 324.

^{9/} Première Conférence économique interaméricaine, tenue à Buenos Aires en 1957.

^{10/} Cinquième réunion de consultation des ministres des relations extérieures des Etats américains, tenue à Santiago du Chili, du 12 au 18 août 1959.

racas^{11/}, et si nous venons justement de signer l'Accord ou Acte de Bogotá^{12/}, ce qu'il faut, à notre sens, c'est que ce dernier, l'Accord de Bogotá, ne soit pas seulement une noble espérance, mais se traduise immédiatement par une assistance en vue du développement effectif des pays qui forment l'épine dorsale du continent américain.

112. Le président Eisenhower, en exposant son plan de développement social de l'Amérique latine, a donné pour argument que l'homme bien nourri, doté d'une certaine instruction, qui possède un lopin de terre et un toit, défend mieux sa façon de vivre et résiste plus vigoureusement aux artifices des communistes que l'homme misérable et famélique qui languit dans un taudis ou dans une hutte de la forêt. Il faut réduire le nombre de ces derniers et ouvrir la voie aux aspirations des masses à une vie meilleure, avec l'appui moral et matériel des Etats-Unis.

113. Ainsi donc, en dehors de la menace de guerre — d'une guerre qui ne peut pas avoir lieu, puisque les puissances se sont armées de telle sorte que ces mêmes armes, de part et d'autre, sont la meilleure garantie de paix — et en dehors de toute autre menace, la tâche fondamentale de l'Amérique peut se synthétiser par une double action: serrer les rangs comme il se doit pour empêcher l'infiltration communiste, et renforcer de même l'économie des pays sous-développés du continent.

114. Si la démocratie n'est admise dans les pays communistes ni sous forme de parti politique, ni sous forme de théorie ou de doctrine, le communisme ne devrait pas davantage être toléré en démocratie, ni comme parti politique, ni comme doctrine, ni comme quoi que ce soit. Si refuser toute forme d'existence au communisme dans les pays démocratiques n'est pas démocratique, si c'est là un délit contre l'essence même de la démocratie, je me déclare en faveur de ce délit.

115. Il est impossible que nous ne nous dressions pas tous pour protester et présenter un front uni, avec des objectifs pratiques, pour contenir l'avance du communisme, qui prétend saper tout ce qui est fondamental dans notre vie.

116. Il n'est pas possible, enfin, que les Etats-Unis ne veuillent pas reviser leur politique à l'égard des pays d'Amérique latine, les traiter avec le respect dû à leur dignité, à leur intégrité et à leur souveraineté, et coopérer à leur développement économique, de façon que le niveau de vie de leur population ne demeure pas si bas qu'ils puissent céder à la tentation de prêter l'oreille aux discours incendiaires que leur prodigue constamment le communisme.

117. L'idée de "démocratie" est sacrée, et si nous sommes destinés à vivre et à mourir pour elle, il est indispensable que, pratiquement aussi, la démocratie soit sacrée et soit intégrale, qu'il s'agisse de démocratie politique ou de démocratie économique.

118. M. SOSA RODRIGUEZ (Venezuela) [traduit de l'espagnol]: Qu'il me soit permis d'ajouter mes féli-

^{11/} Dixième Conférence interaméricaine, 1954.

^{12/} Approuvé par la Commission spéciale chargée d'étudier la formulation de nouvelles mesures de coopération économique (Commission des 21) à sa troisième session, tenue à Bogotá (Colombie), du 5 au 13 septembre 1960.

citations les plus sincères à toutes celles que vous ont déjà adressées les illustres personnalités qui m'ont précédé à la tribune, à la suite de votre élection méritée aux hautes fonctions de Président pour la quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale. Votre élection consacre la haute estime dans laquelle nous vous tenons pour votre compétence, pour votre impartialité et pour votre dévouement à la cause des Nations Unies.

119. Je voudrais, au nom de mon pays et de mon gouvernement, adresser un cordial salut de bienvenue aux représentants des nouveaux Etats indépendants qui viennent d'être admis dans notre Assemblée comme Membres de l'Organisation des Nations Unies. Leur arrivée parmi nous est, pour le Venezuela, un motif de particulière satisfaction, vu le respect que nous avons pour les idéaux d'indépendance, de liberté et de souveraineté qui ont amené leurs populations à entrer dans le concert des Etats souverains, maîtres de leur destin.

120. Alors que commence la quinzième session de l'Assemblée générale, nous nous trouvons à un moment décisif de l'histoire de l'humanité, et un seul faux pas pourrait précipiter le chaos et provoquer la destruction de notre civilisation. Ce n'est plus l'atmosphère optimiste dans laquelle ont commencé les travaux de la dernière Assemblée; des circonstances et des événements malheureux ont, au cours de cette année, changé l'espérance et la confiance en préoccupations et en crainte. Au lieu de se rapprocher, les principales puissances, qui ont peut-être entre leurs mains l'avenir de l'humanité, se sont éloignées l'une de l'autre de façon alarmante, et ce qu'on appelle la "guerre froide" est arrivé à un de ses tournants les plus périlleux. En Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique même, des conflits exaspérés se trouvent chaque jour aggravés par des pressions d'influence et des luttes idéologiques nées de la "guerre froide".

121. Nous sommes sur une pente dangereuse; si nous voulons éviter le désastre, il est absolument indispensable que tous les Etats, tant les grandes puissances que les petites — car celles-ci, comme les grandes, éprouveraient les conséquences désastreuses qu'aurait la prolongation de cet état de choses —, unissent leurs efforts en vue de parvenir à une entente qui dissipe le spectre de l'hécatombe et fasse renaître la tranquillité et la sérénité dans le cœur des hommes.

122. Dans le monde où nous vivons, étant donné les moyens de destruction qui sont à la portée de l'homme, cette entente n'est plus un idéal, mais une condition *sine qua non* de notre existence. Nul homme de bon sens ne peut aujourd'hui imaginer un seul instant que la guerre puisse résoudre un seul des problèmes brûlants du moment. La négociation est donc la seule issue praticable, et l'organisme le plus indiqué pour créer le climat et les bases nécessaires à la négociation est précisément l'Organisation des Nations Unies, où peut se faire entendre la voix de tous les peuples du monde, et se faire sentir tout le poids de l'opinion mondiale.

123. Il est donc de l'intérêt de tous de renforcer encore et encore notre organisation mondiale et de porter de plus en plus fréquemment devant elle la discussion des problèmes et l'élaboration de solutions qui, fondées sur les principes de la Charte et préparées dans cette enceinte, ne peuvent que

refléter l'opinion mondiale et répondre à l'intérêt commun de tous les pays.

124. Au cours de ses 15 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies a, par l'intermédiaire de ses organes compétents, fait face à de très graves problèmes avec l'autorité morale de ses recommandations, et grâce à la présence de forces d'urgence quand il l'a fallu. L'intervention de l'ONU a servi, bien des fois, à empêcher la propagation de conflits qui, sans elle, auraient pu dégénérer en conflagration mondiale.

125. Parallèlement à cette action politique, son action dans le domaine économique et social et la peine qu'elle s'est donnée en faveur de l'indépendance des peuples, sont autant de preuves des bienfaits que l'humanité entière doit à notre organisation.

126. Quand nous autres, peuples d'Amérique, nous rappelons les longues années de guerres sanglantes que nous avons dû mener pour accéder à l'indépendance, et voyons maintenant comment les peuples d'autres continents, sous l'égide protectrice de l'ONU, accèdent progressivement à l'autonomie, nous comprenons encore mieux combien importante et essentielle est l'existence de cet organisme mondial dans la marche ascendante des peuples vers les plus hauts niveaux de vie.

127. C'est pourquoi, en cette occasion, je voudrais une fois de plus confirmer l'adhésion et l'appui de mon pays à la cause des Nations Unies et à la manière dont le Secrétaire général dirige le Secrétariat.

128. Les considérations qui précèdent, auxquelles nous devons ajouter l'augmentation considérable du nombre des Etats Membres, nous incitent à aborder la question d'une révision éventuelle de la Charte en ce qui concerne la composition des principaux organes des Nations Unies. A cet égard, ma délégation est d'avis que toute réforme devrait comprendre notamment l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, de façon que la composition de ces conseils reflète mieux l'ensemble des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

129. Nous serions favorables, en outre, à la suppression du veto au Conseil de sécurité, pour que l'action du Conseil soit plus efficace et que les droits des Etats Membres y soient plus équitablement représentés.

130. En ce qui concerne le Secrétariat, nous estimons, avec tout le respect que nous devons à l'opinion du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, qu'il doit rester monocéphale. Le remplacement du Secrétaire général par un organe administratif composé de trois personnes: un représentant des pays du bloc occidental, un représentant des pays du bloc socialiste et un représentant des pays considérés comme neutres, aurait à notre sens l'inconvénient de consacrer dans la Charte même la division du monde en groupes de pays antagonistes, ce qui est contraire à l'esprit de la Charte, élaborée pour grouper tous les pays du monde considérés dans leur individualité et sans égard à leur régime politique et social. D'autre part, la création de cet organisme triple, qui remplacerait le Secrétaire général, ôterait toute souplesse et toute efficacité à l'organe administratif suprême des Nations Unies.

131. Le Secrétaire général n'est que l'agent de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui sont, eux, les organes politiques où se détermine l'action des Nations Unies.

132. Nombreuses sont les questions que devra examiner l'Assemblée, mais, entre toutes, il ne fait aucun doute que celle qui a la plus grande portée, la plus grande importance et la plus grande urgence est celle du désarmement. Ce problème, qui depuis des années préoccupe tous les hommes d'Etat, est pourtant fort loin d'être résolu; ce dont malheureusement nous sommes témoins maintenant, c'est une course effrénée aux armements et la production et le stockage accéléré d'armes capables de détruire en quelques secondes toute vie sur notre planète.

133. Nous avons constaté avec une vive préoccupation la rupture des négociations du Comité des dix puissances sur le désarmement, réuni à Genève et l'impasse où se trouve, en conséquence, le problème du désarmement. Les grandes puissances se trouvent dans un cercle vicieux, qualifiant respectivement leurs propositions de "désarmement sans contrôle" ou de "contrôle sans désarmement", solutions inacceptables l'une et l'autre, si c'était bien le cas.

134. Il faut donc que les délibérations de notre assemblée permettent de rompre ce cercle vicieux, et que les grandes puissances puissent reprendre les négociations, condition préalable à toute solution du problème.

135. Je ne vais pas entrer dans le détail des projets offerts par les Etats-Unis et d'autres puissances occidentales, ou des projets offerts par les pays du bloc socialiste, mais je tiens à dire clairement quelle est la position de mon gouvernement et de mon pays devant le problème du désarmement.

136. Tout d'abord, nous estimons que, pour la solution de ce problème, l'accord entre les grandes puissances est absolument indispensable et nous leur adressons pour cela un appel chargé de toute l'angoisse et de toute l'inquiétude du peuple vénézuélien.

137. Nous considérons, en outre, que les négociations de désarmement doivent se poursuivre dans le cadre de l'ONU, pour que l'Organisation, par l'intermédiaire de la Commission du désarmement, soit tenue à tout moment au courant des négociations et puisse en outre faire les recommandations ou propositions appropriées, si elle l'estime nécessaire ou opportun. En d'autres termes, nous estimons que la responsabilité dernière, le jugement suprême en matière de désarmement, doit appartenir à l'Organisation des Nations Unies.

138. Enfin, mon gouvernement est d'avis que le désarmement ne peut se faire sans les mesures correspondantes de contrôle international, car les risques de guerre pourraient s'accroître au lieu de diminuer si l'une des parties pouvait ne pas respecter les conditions de l'accord, et si par suite il se créait un déséquilibre des forces.

139. Nous croyons que le désarmement ne peut se faire que par étapes, progressivement et par l'application simultanée de mesures de désarmement et des mesures correspondantes de contrôle international. C'est là, évidemment, un point de vue pratique, l'idéal étant, cela va de soi, le désarmement total sous contrôle international effectif, réalisé d'un seul coup et dans un bref délai.

140. Un des aspects du désarmement qui préoccupent le plus non seulement le peuple du Venezuela, mais aussi les autres peuples du monde, est celui des essais d'armes nucléaires. Ces essais, en effet, outre qu'ils représentent chaque fois un pas de plus dans la course aux armements, sont en eux-mêmes un danger actuel et réel pour l'humanité, dans la mesure où ils accroissent la radioactivité et, par conséquent, créent un plus grand danger pour la santé et l'avenir des générations actuelles et futures.

141. Les conclusions qu'a présentées à cet égard, dans son rapport [A/4159], la Commission scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes sont décisives sur ce point. C'est pourquoi mon pays se prononce catégoriquement contre la reprise d'essais de ce genre, indépendamment de tout autre problème lié au désarmement. C'est là un aspect du désarmement qui, pour les raisons déjà exposées, mérite un examen spécial, ce qui ne permet pas de le subordonner à d'autres aspects du problème général.

142. Une autre question également liée au problème du désarmement est celle de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Il faut empêcher la course aux armements de s'étendre à ces régions; c'est pourquoi nous avons jugé très sages les propositions faites à cet égard devant l'Assemblée par le Président des Etats-Unis [868ème séance]. Dès 1958, année où pour la première fois l'Organisation s'est occupée de ce problème, l'opinion du Venezuela s'est exprimée en ces termes:

"Nous sommes au seuil d'une ère nouvelle, qui peut amener soit d'incalculables bienfaits, soit d'effroyables maux à l'humanité. Tout dépendra de la manière dont seront accomplis les premiers pas. Si nous réussissons à désarmer nos rivalités et à surmonter la méfiance qui a régné jusqu'à maintenant sur cette terre, la conquête de l'espace cosmique apportera à chacun de grandioses progrès. Mais, si, dès le début, nous laissons s'exprimer toutes les haines accumulées et toutes les incompréhensions qui se font malheureusement jour dans les autres domaines des relations internationales, la conquête de l'espace cosmique, loin d'être un succès, se transformera en une catastrophe pour le genre humain^{13/n}"

143. En aucun autre domaine l'urgence d'une action internationale concertée, dynamique, pleine d'imagination et du sens des réalités historiques et sociales n'apparaît aussi clairement que dans celui de l'économie. Dans aucun autre domaine, d'autre part, ne se remarquent aussi nettement les contradictions profondes de la vie internationale: nous vivons à une époque contradictoire, où, paradoxalement, coexistent l'abondance et la misère, et où l'on observe d'extraordinaires progrès techniques et scientifiques en même temps qu'une multitude d'êtres humains souffrant de faim.

144. Qui pourrait nier les rapports étroits qu'il y a entre le sous-développement et les crises politico-sociales qui affligent de vastes régions du globe? Faire face avec décision aux problèmes économiques, c'est, d'une certaine manière, faire œuvre de prophylaxie sociale. C'est pourquoi nous assignons à l'Organisation des Nations Unies une haute responsabilité en la matière.

^{13/} Voir A/C.1/PV.990, document mimeographié seulement.

145. Depuis 15 ans qu'existe l'ONU, il faut reconnaître que, malgré certains efforts louables, peu de chose s'est fait dans le domaine économique. Le problème de l'instabilité des marchés et celui du cours des produits primaires restent sans solution; en matière de financement du développement, c'est à peine si l'on a fait quelques pas timides.

146. Nous estimons que cette situation ne peut pas, ne doit pas se prolonger. Le Secrétaire général lui-même, dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/4390], a reconnu que les fluctuations des cours des produits primaires n'ont pas cessé de poser un problème essentiel, surtout dans les pays sous-développés. Malgré de nombreuses études intergouvernementales et les analyses quasi exhaustives réalisées dans le cadre de l'Organisation mondiale comme ailleurs, le problème subsiste et continue d'affecter gravement l'économie des pays en voie de développement.

147. A notre avis, il faut redoubler d'efforts pratiques pour conclure des accords sur les produits et apporter ainsi ordre et stabilité au commerce international, faire que les consommateurs reçoivent régulièrement à des prix raisonnables, les matières premières que demande leur industrie, et garantir en même temps aux pays producteurs des recettes régulières, exemptes de fluctuations brusques et imprévisibles.

148. Il ne faut pas non plus abandonner l'espoir légitime de rendre plus juste et plus équilibré le rapport qui existe entre le prix des produits de base et celui des produits manufacturés. Nous comprenons bien les difficultés théoriques et pratiques qu'il y a à déterminer ce rapport, mais c'est un effort qu'il faut incontestablement faire, car l'évolution défavorable des termes de l'échange, dont les pays insuffisamment développés n'ont pratiquement pas cessé de souffrir depuis des années, affecte grandement leurs possibilités de progrès.

149. Tous les produits de base ont certainement besoin d'un prix stable et raisonnable et d'un marché exempt des fluctuations brusques qu'ils ont connues jusqu'ici. Et quand il s'agit de produits de base impossibles à renouveler, cela devient absolument indispensable.

150. De par leur nature même, les produits primaires non renouvelables s'épuisent en effet au même rythme que leur exploitation s'intensifie. Si l'on veut éviter de graves déséquilibres dans l'économie des pays qui les possèdent, il est absolument indispensable de remplacer par d'autres richesses, de caractère analogue, les ressources qui, à être intensivement exploitées de la sorte, diminuent progressivement le patrimoine national du pays.

151. Il est donc nécessaire que le prix de vente reste en rapport avec la valeur intrinsèque du produit exploité, et que cette exploitation se fasse rationnellement, conformément aux besoins véritables du marché international. Nous pensons qu'une telle politique doit trouver son expression dans des accords appropriés.

152. Le Venezuela, pays producteur de fer et de pétrole, est pour sa part disposé à participer à de tels accords. Pour ce qui est du pétrole, nous sommes heureux de pouvoir signaler que le Venezuela et les principaux pays du Moyen-Orient qui sont exportateurs de pétrole ont déjà pris les premières

mesures pour que ce produit fasse l'objet d'un commerce organisé de façon à garantir les intérêts équitables des pays producteurs, des pays consommateurs et des investisseurs. C'est ainsi que les représentants de l'Arabie Saoudite, de l'Iran, de l'Irak, du Koweït et du Venezuela ont signé à Bagdad, le 14 septembre dernier, un accord qui, reconnaissant que toute fluctuation du cours du pétrole affecte nécessairement la marche des programmes de développement des Etats producteurs et a également une incidence sur l'économie des pays consommateurs, dispose notamment que les Etats membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) — constituée par ce même accord — étudieront et mettront au point un système de stabilisation du cours du pétrole, en tenant dûment compte des intérêts des nations productrices et de ceux des nations consommatrices. On aura notamment recours à la réglementation rationnelle de la production, moyen qui répondra à la fois à l'indispensable politique de conservation qui doit s'appliquer à cette précieuse ressource naturelle pour éviter une inutile et anarchique guerre des prix, et à la ferme intention des pays producteurs de faciliter aux pays consommateurs un approvisionnement efficace, économique et régulier de cette ressource énergétique.

153. Nous estimons que l'application de cet accord aura un triple avantage: elle assurera aux pays producteurs des rentrées régulières, à l'abri des brusques fluctuations du marché; elle permettra l'exploitation rationnelle d'un produit non renouvelable, et empêchera ainsi la dilapidation d'un capital énergétique qui fait partie du patrimoine de l'humanité; elle procurera enfin aux pays consommateurs l'arrivée régulière et économique et la vente à un prix stable d'un produit indispensable à leur industrie.

154. L'Assemblée voudra bien noter que tout pays qui exporte un volume substantiel de pétrole peut — nous le déclarons expressément — devenir membre de la nouvelle organisation, après avoir rempli les formalités prévues par l'Accord de Bagdad.

155. On dit généralement que c'est à cause des graves tensions actuellement caractéristiques de la vie politique internationale que les grandes puissances n'ont pas pu aider plus largement au développement des régions peu avancées du globe. On a pourtant le droit de se demander si l'exécution d'un plan audacieux de développement économique et social, sous les auspices de l'Organisation mondiale, ne suffirait pas à résoudre beaucoup de ces tensions.

156. On a évalué à 100 milliards de dollars les sommes que les grandes puissances consacrent annuellement à leurs armements. Est-il déraisonnable de penser qu'en consacrant une partie de ces énormes sommes à la réalisation de meilleures conditions économiques et sociales dans le monde, on pourrait réduire considérablement le besoin de ces armements?

157. Nous estimons que l'aide économique internationale doit venir en principe par l'intermédiaire de l'ONU et des organisations régionales constituées conformément à la Charte. Nous sympathisons à cet égard avec les propositions offertes à l'examen de l'Assemblée générale de canaliser par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale la coopération économique, sociale et scolaire qu'exige un complet développement du continent africain.

158. Le développement économique des zones sous-développées est une œuvre qui exige la coordination des techniques et des ressources. Notre organisation s'est trouvée bien pourvue des premières: l'œuvre de recherche et d'analyse réalisée par les organismes compétents des Nations Unies mérite les louanges les plus chaleureuses. Qu'il me soit permis de citer tout particulièrement, dans le domaine latino-américain, la précieuse collaboration de la Commission économique pour l'Amérique latine.

159. Les programmes d'assistance technique jouent également un grand rôle dans le développement. On peut en dire autant de l'œuvre du Fonds spécial des Nations Unies. J'ai le plaisir d'annoncer à ce propos que mon pays est disposé à augmenter la contribution qu'il verse à cet organisme.

160. Mais l'œuvre réalisée par ces organismes ne suffit encore pas. Les Nations Unies doivent compter sur de plus vastes moyens pour pouvoir contribuer efficacement au progrès des régions sous-développées. C'est pourquoi nous continuons à soutenir l'idée de créer un fonds des Nations Unies pour le développement économique.

161. Dans le domaine latino-américain, des événements d'une portée toute particulière ont marqué les deux dernières années dans le domaine économique et social, grâce à l'Opération panaméricaine, dont l'initiative revient au Président du Brésil. Le dernier de ces événements a eu lieu au début du mois de septembre à Bogotá. C'est là que l'on a adopté de nouvelles mesures pour renforcer la coopération des républiques américaines dans le domaine du progrès social et du développement économique, en reconnaissant que, pour préserver et renforcer les institutions libres et démocratiques de nos républiques, il faut accélérer le progrès social et économique. Dans le cadre de l'Opération panaméricaine, les pays américains se sont unis dans un effort commun pour s'attaquer à l'amélioration du logement et des services communaux, de l'enseignement et de la formation professionnelle, aux programmes d'aide aux petits cultivateurs, aux programmes de santé et d'hygiène, etc. Ils ont également décidé à cette réunion de créer un fonds de développement social, qui utilise essentiellement, pour fonctionner, les rouages dont dispose déjà la Banque interaméricaine de développement. Ce fonds est destiné à étayer les efforts que les pays de l'Amérique latine déploient pour utiliser rationnellement leurs ressources, accélérer leur progrès social et équilibrer leur développement économique.

162. Le développement économique exige souvent des apports de capitaux étrangers. Suivant les caractéristiques propres à chaque pays, la contribution de ces capitaux peut se manifester sous des formes différentes. Certains auront nettement besoin de capitaux publics, d'autres pourront avantageusement absorber dans leur économie des capitaux de source privée; et il est possible que la majeure partie d'entre eux aient intérêt à recevoir des fonds de ces deux sources.

163. Le Gouvernement vénézuélien a pour principe d'accepter la collaboration du capital étranger, parce que le capital national ne permet pas de tirer un parti suffisant de toutes les richesses du pays au mieux des intérêts de la population. La politique actuelle essaie d'orienter les investissements privés

étrangers vers les sphères d'activité où le Venezuela n'a pas encore mis ses ressources en valeur, soit parce qu'elles exigeraient trop de capitaux, soit pour des raisons techniques de caractère bien précis. Nous considérons comme particulièrement souhaitable l'association du capital étranger au capital national.

164. Nous estimons qu'un courant normal d'investissements étrangers peut être avantageux à beaucoup de pays sous-développés. Nous pensons que ces capitaux ne doivent pas seulement servir à rapporter des bénéfices raisonnables, mais doivent aussi contribuer à la mise en valeur du potentiel économique des pays sous-développés, et associer les intérêts légitimes des bailleurs de fonds à ceux de la nation qui leur ouvre ses portes.

165. Le développement économique n'est pas une fin en soi. Il n'est que l'instrument du bien-être des hommes, et doit contribuer à la pleine mise en valeur des aptitudes de l'être humain. Nous rejetons donc toute conception qui déshumaniserait le progrès et qui rognerait les caractéristiques, les idéaux et les droits fondamentaux de l'être humain au profit d'un accroissement purement matériel de biens et de services. Uné de ces valeurs fondamentales, que mon pays n'est pas disposé à sacrifier, c'est la liberté.

166. Du milieu du XIXème siècle à nos jours, par suite de circonstances historiques bien connues de l'Assemblée, une grande partie de notre monde s'est laissé gagner à l'idée que liberté et bien-être économique pour tous ne peuvent pas se combiner harmonieusement. Nous ne pensons pas, quant à nous, que le développement économique et la liberté soient tellement incompatibles.

167. Le Venezuela réalise actuellement un vaste plan quadriennal qui a pour objet de développer progressivement les principales sources de production, en insistant tout particulièrement sur l'industrialisation du pays. Pour l'exécuter, nous comptons non seulement sur l'effort de notre gouvernement, mais aussi sur une vaste coopération des initiatives et des moyens privés.

168. Mon gouvernement a également accordé une très grande importance aux plans de réforme agraire. Le 5 mars 1960, la loi vénézuélienne de réforme agraire est entrée en vigueur. Elle vise à transformer la structure agraire du pays et à intégrer la population rurale au développement économique, social et politique de la nation, en remplaçant le régime des latifundia par un système équitable de propriété, occupation et exploitation des terres. Cette loi est conçue dans un esprit de justice et d'objectivité qui tient dûment compte des intérêts de toute la nation.

169. La profonde transformation de la vie rurale vénézuélienne qu'implique la loi en question s'effectuera sans que soient violés les droits légitimes pouvant appartenir à des tiers. Nous n'avons pas oublié non plus que la réforme agraire suppose bien plus qu'une simple redistribution des terres; elle suppose également l'octroi de crédits et d'une aide économique aux paysans, la création d'écoles rurales, l'électrification des campagnes, la construction de chemins vicinaux, le développement des coopératives agricoles et la modernisation des techniques agricoles. Au cours des quatre années à

venir, le Venezuela se propose d'investir dans cette importante transformation agraire une somme de 2 milliards 500 millions de bolivars, c'est-à-dire près de 800 millions de dollars. Nous estimons que cet investissement relativement élevé est pleinement justifié du point de vue social et économique. De grandes masses de paysans vénézuéliens bénéficieront ainsi pour la première fois des avantages de la vie civilisée et, par l'introduction de meilleures techniques agricoles et la transformation rationnelle du régime foncier, on stimulera considérablement la production agricole.

170. La réforme agraire vénézuélienne, qui s'inspire du principe de la fonction sociale de la terre et qui a été conçue en vue d'instaurer la concorde et l'équilibre, jouit de l'appui de tous les secteurs du pays et peut être considérée comme l'une des réalisations les plus importantes du sentiment d'unité et de justice sociale qui règne aujourd'hui au Venezuela.

171. Les années à venir devront être marquées par le développement ordonné des ressources économiques du pays. Ce développement, joint au vaste programme en cours de réalisation dans d'autres domaines, notamment dans celui de l'enseignement, de la santé et du logement, ainsi qu'à l'entente politique qui règne dans la République, contribuera à raffermir la position du Venezuela dans la communauté des nations et à démontrer de façon tangible, comme sont en train de le faire d'autres Etats de la même région géographique et du reste du monde, que le progrès et la liberté, loin de s'opposer, se renforcent mutuellement.

172. Selon notre concept philosophique de la vie, la liberté individuelle est la base même de la démocratie politique, et le respect des droits fondamentaux de l'homme, une condition nécessaire à l'existence de toute société, tant nationale qu'internationale.

173. Parmi les questions soumises à l'examen de cette assemblée, plusieurs ont trait au problème colonial. Nous devons nous féliciter que, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, d'importants progrès aient été réalisés dans ce domaine: nous voyons en effet presque chaque jour de nouveaux Etats accéder à une vie indépendante. Par la protection qu'elle offre aux peuples qui n'ont pas encore obtenu leur indépendance et par l'application des dispositions de la Charte, qui tendent à acheminer peu à peu les territoires non autonomes et les territoires sous tutelle vers une complète autonomie, l'Organisation des Nations Unies a contribué efficacement à l'élimination progressive du régime colonial.

174. Malheureusement, il existe encore des cas dans lesquels la lutte pour l'indépendance revêt un caractère sanglant et je tiens à déclarer ici aux peuples qui se voient obligés de combattre pour cette cause sacrée, qu'ils ont l'entière sympathie du peuple vénézuélien.

175. Pour nous, jeunes nations d'Amérique, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est l'un des plus profondément ancrés dans nos cœurs. Nous le considérons comme l'héritage précieux de nos libérateurs et, en le proclamant, nous rendons hommage à l'illustre figure de Simón Bolívar.

176. Nous souhaitons ardemment que des problèmes comme celui de l'Algérie soient promptement résolus

au moyen de négociations pacifiques, et nous nourrissons encore l'espoir que cela sera possible, car nous ne pouvons oublier la magnanimité de la France et le rôle prépondérant qu'elle a joué dans l'histoire en tant que flambeau de la liberté et défenseur des opprimés.

177. Un des autres problèmes brûlants qui se posent à l'heure actuelle sur le plan politique est celui du Congo. A cet égard, ma délégation maintient le point de vue qui l'a conduite à appuyer la résolution 1474 (ES-IV) qu'a récemment adoptée l'Assemblée générale, lors de sa quatrième session extraordinaire d'urgence. Nous considérons, en effet, que pour faciliter le règlement rapide du conflit congolais il est indispensable que tous les Etats, sans distinction, s'abstiennent d'intervenir de manière directe ou indirecte dans ce conflit, et que, par conséquent, sans préjudice des droits souverains de la République du Congo, ils s'abstiennent de fournir, directement ou indirectement, des armes ou autre matériel de guerre, du personnel militaire ou autre assistance à des fins militaires au Congo pendant la durée de l'assistance militaire accordée à titre provisoire par l'intermédiaire de l'ONU, sauf si l'ONU le demande par l'entremise du Secrétaire général. En même temps, les Nations Unies doivent continuer à aider la République du Congo à organiser son administration publique et ses services essentiels, ainsi que son économie et ses services sociaux. Voilà, à notre sens, la seule manière de maintenir l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Congo, et de préserver la paix internationale.

178. Cette année, comme l'année dernière, le Venezuela figure, avec de nombreux autres Etats, parmi les auteurs d'une proposition tendant à inscrire à l'ordre du jour de cette assemblée la question du conflit racial en Afrique du Sud. Cette question, malheureusement, au lieu de s'améliorer, s'est considérablement aggravée du fait des événements survenus au cours de cette année. Il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies mène une action énergique afin d'empêcher que ne se prolonge une situation qui constitue une violation flagrante non seulement des principes de la Charte des Nations Unies, mais du principe même d'égalité entre les hommes, tous créés par Dieu à son image et à sa ressemblance. De plus, il est absolument anachronique qu'en pleine deuxième moitié du XXème siècle il existe encore une législation faisant une discrimination entre les hommes d'après le seul critère de la couleur de leur peau.

179. Ce principe de l'égalité de tous les êtres humains, sans distinction de race, de langue, de sexe ou de religion, est également l'un des plus profondément ancrés en notre peuple. Voilà pourquoi nous désirons coopérer activement, au sein de l'Organisation des Nations Unies, à l'application universelle de ce principe si intimement lié à la dignité même de l'être humain.

180. Je ne veux pas conclure sans évoquer l'importance que présentent, pour l'application des principes de la Charte des Nations Unies, les organismes régionaux et notamment, en ce qui concerne le continent américain, l'Organisation des Etats américains.

181. L'action de cet organisme régional a été cette année extrêmement importante et les sixième et

septième réunions des ministres des relations extérieures qui ont eu lieu à San José de Costa Rica ont abouti à la réaffirmation des principes fondamentaux de notre système américain, si magistralement définis par le Ministre des relations extérieures du Brésil dans le discours qu'il a prononcé devant cette assemblée [868^{ème} séance], lorsqu'il a déclaré:

"Le régime que les peuples américains ont accepté comme compatible avec leurs traditions et leurs aspirations communes se caractérise par la liberté d'expression, la liberté des élections, la séparation des pouvoirs, la limitation de durée des mandats électifs et le respect des libertés civiques et des droits de l'homme."

182. Tel est le régime en vigueur aujourd'hui au Venezuela et, pour le défendre contre les attaques d'un autre régime, anachronique dans le concert des pays libres d'Amérique et contraire aux principes qui régissent celui-ci, le Venezuela a dû se pourvoir devant l'Organisation des Etats américains qui lui a rendu justice et a pris des sanctions contre le coupable. Le salut de la démocratie en Amérique dépend de la stricte application de la décision prise au Costa Rica. Des forces obscures et de puissants intérêts économiques et financiers continuent cependant à agir dans les coulisses pour empêcher la mise en œuvre effective de la décision adoptée au Costa Rica.

183. C'est pourquoi le Venezuela veut, du haut de cette tribune mondiale, dénoncer ce danger, qui met en jeu non seulement la stabilité de la démocratie dans mon pays, mais aussi la confiance de tous les peuples d'Amérique en l'efficacité de l'Organisation des Etats américains et en la sincérité des Etats qui la composent et qui proclament leur attachement aux principes qui la régissent.

184. Pour conclure cet exposé, je forme, au nom de mon gouvernement et de mon pays, les vœux les plus ardents pour que des travaux de cette quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale, rehaussée par la présence de personnalités aussi éminentes, naisse l'aube d'un monde meilleur où la crainte d'une guerre de destruction totale fasse place à une coexistence véritablement sincère entre les nations et à une paix fondée sur la justice pour tous les peuples de la terre.

185. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les représentants du Nicaragua et du Honduras ont l'un et l'autre demandé la parole pour faire usage de leur droit de réponse. Je leur donnerai la parole dans cet ordre et je les prierai de bien vouloir tenir compte du fait qu'il est déjà plus de six heures et que l'Assemblée doit tenir une séance de nuit.

186. Immédiatement après les interventions de ces deux représentants, j'ai l'intention de revenir à la question dont j'ai parlé au début de la séance, à savoir le projet de résolution des cinq puissances [A/4522].

187. M. DEBAYLE (Nicaragua) [traduit de l'espagnol]: Le représentant du Honduras ayant affirmé que les îles du Cygne appartenaient à son pays, la délégation du Nicaragua tient à préciser que ces îles sont comprises dans le territoire qui fait l'objet d'un conflit de souveraineté entre le Nicaragua et le Honduras, conflit dont est actuellement saisie la Cour internationale de Justice.

188. Par conséquent, il n'est pas exact que ces îles fassent partie du territoire du Honduras. Il importe peu que la constitution de ce pays les déclare comprises dans son territoire, et il ne sert à rien non plus d'affirmer que, du point de vue historique, géographique et juridique, elles appartiennent au Honduras, car de son côté le Nicaragua peut soutenir la même thèse en présentant à l'appui de sa cause des arguments encore meilleurs, en attendant que la Cour internationale de Justice dise, en temps voulu, son dernier mot.

189. M. Francisco MILLA BERMUDEZ (Honduras) [traduit de l'espagnol]: Ce n'est pas le moment de venir, comme l'a fait le représentant du Nicaragua, formuler devant l'Assemblée des affirmations dont il lui faudrait encore prouver l'exactitude en ce qui concerne l'affaire opposant le Honduras au Nicaragua.

190. Lorsque j'ai parlé de l'occupation illégale des îles du Cygne, qui font partie du territoire du Honduras, par les Etats-Unis d'Amérique, ce n'était pas dans l'intention de présenter une réclamation ici-même, devant l'Organisation des Nations Unies. J'ai dit que cette question se réglerait dans le cadre du système interaméricain.

191. Notre gouvernement est en pourparlers avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Si ces pourparlers échouent, nous irons devant l'Organisation des Etats américains; si là aussi nous échouons, nous porterons la question devant l'ONU et, au besoin, nous nous adresserons à la Cour internationale de Justice. Ce sera alors le lieu et le moment de prouver les deux faits distinctifs que nous soutenons: d'une part, que ces îles appartiennent au Honduras; d'autre part, qu'elles sont occupées de façon illégale. Mais ce n'est pas le moment de venir, comme l'a fait le représentant du Nicaragua, déclarer à brûle-pourpoint à l'Assemblée que le Honduras prétend qu'elles lui appartiennent. Ce sera prouvé au moment opportun.

192. La Cour internationale de Justice est actuellement saisie d'un différend de frontières entre notre pays et le Nicaragua; ce différend doit être réglé ces jours-ci, car la Cour est en train de délibérer. Je voudrais cependant, puisque le représentant du Nicaragua a tenu à exercer un droit, l'inviter à faire le serment correspondant à celui que je vais moi-même faire: "Je jure, au nom du peuple et du gouvernement du Honduras, que, quelle que soit la décision prise par la Cour internationale de Justice, le Honduras s'y conformera." Je désirerais que le représentant du Nicaragua fasse une déclaration équivalente.

LETTRE, EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 1960, ADRESSEE AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT DU GHANA, LE PREMIER MINISTRE DE L'INDE, LE PRESIDENT DE L'INDONESIE, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE ET LE PRESIDENT DE LA YUGOSLAVIE (A/4522)

193. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je suppose que l'Assemblée voudra maintenant passer à la question dont j'ai parlé au début de la présente séance, à savoir le projet de résolution présenté par les délégations du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République arabe unie et de la Yougoslavie qui figure dans le document portant la cote A/4522.

194. Peut-être dois-je attirer l'attention des délégations sur le fait que, depuis que j'en ai parlé au début de la présente séance, la délégation de l'Australie a proposé un amendement qui a été distribué aux membres de l'Assemblée sous la cote A/L.316.

195. Puis-je considérer que l'Assemblée est maintenant disposée à aborder cette question immédiatement?

196. M. AMADEO (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Comme vous l'avez annoncé au début de la séance, et comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Président, il conviendrait d'aborder l'examen du projet de résolution déposé par le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, la République arabe unie et la Yougoslavie, ainsi que des amendements à ce projet présentés par la délégation australienne.

197. La question dont nous allons entreprendre l'étude est d'une extrême gravité. Elle est peut-être la plus importante dont l'Assemblée soit actuellement saisie. Dans ces conditions, étant donné que de nombreuses délégations n'ont pas encore eu le temps de consulter leur gouvernement au sujet de cette initiative et ne se trouvent donc pas encore en mesure de définir leur position, étant donné, d'autre part, que la décision que l'Assemblée prendra aura des conséquences extrêmement importantes pour l'évolution ultérieure de nos débats, je me permets de proposer formellement à l'Assemblée, au nom de ma délégation, d'ajourner l'examen de cette question à mercredi matin, conformément aux dispositions de l'article 76 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, étant entendu qu'entre-temps l'Assemblée poursuivra l'étude des questions inscrites à son ordre du jour.

198. Il est à peine besoin de souligner, je pense, qu'en proposant cet ajournement je ne cherche nullement à m'opposer à l'objectif visé par les délégations qui ont présenté le projet, mais au contraire à faire en sorte que l'étude de ce texte et la discussion à laquelle il donnera lieu soient aussi complètes et approfondies que possible et que nous y procéderons lorsque nous serons parfaitement informés et surtout lorsque nous aurons pu mûrement réfléchir sur ses conséquences.

199. Je propose donc formellement d'ajourner l'examen de cette question à mercredi matin.

200. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de l'Argentine a proposé l'ajournement du débat sur cette question en application de l'article 76 du règlement intérieur. Il est stipulé dans ledit article qu'outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole en faveur de l'ajournement, et deux contre, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

201. M. AVEROFF-TOSSIZZA (Grèce): Ma délégation se trouve devant une difficulté très réelle et je crois que c'est le cas pour d'autres délégations également. Le projet de résolution des cinq puissances est un projet présenté avec les meilleures intentions du monde. C'est un projet de résolution constructif et nous sommes heureux qu'une des deux portes auxquelles s'adresse ce projet ne se soit pas fermée complètement. Cependant, il est clair que cette proposition rencontre certaines difficultés et on sait que les portes auxquelles il s'adresse ne peuvent

être forcées. D'autre part, nous venons à peine de recevoir l'amendement australien qui doit être mis aux voix en premier lieu. C'est un amendement qui tend au même but, mais en suivant une autre voie. Ce n'est pas un amendement que nous pouvons accepter facilement, puisque, d'après nos informations, il ne semble pas être accepté par les cinq puissances qui ont présenté le projet de résolution. D'autre part, il nous est difficile de le rejeter, car, sous certaines conditions, il peut être très utile. Aussi avons-nous besoin de réfléchir, avons-nous besoin de nous consulter avec les autres délégations et surtout avec notre gouvernement.

202. J'admets que la procédure d'urgence dans le cadre de laquelle a été présenté le projet de résolution des cinq puissances est justifiée, car la question dont il traite est très importante. Mais s'il est justifié d'avoir une procédure d'urgence, je crois qu'il n'est pas justifié de prendre position sans avoir réfléchi et surtout sans avoir les informations voulues. C'est pour cela que je me prononce sans hésitation pour l'ajournement du débat, comme l'a proposé la délégation de l'Argentine.

203. M. CABA (Guinée): Il y a quelques jours [880ème séance] — plus précisément quatre jours — que le projet de résolution des cinq puissances contenu dans le document A/4522 a été présenté à l'Assemblée générale et, dans la lettre qui accompagne ce projet, les coauteurs ont bien souligné qu'ils demandaient au Président de faire en sorte que la proposition soit immédiatement examinée. Nous sommes sûrs qu'en examinant si rapidement cette question, nous contribuerons à apaiser la tension internationale. Nous ne voyons pas pourquoi on nous demande d'ajourner la discussion de cette question et nous ne voyons pas pourquoi des amendements nous sont présentés. Nous ne considérons même pas ces amendements comme des amendements. Il s'agit là d'un projet de résolution qui contredit fondamentalement celui qu'ont présenté les cinq puissances qui constituent le groupe neutre. C'est ainsi que ma délégation votera contre toute motion tendant à l'ajournement de la discussion de cette question.

204. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Outre la déclaration de l'auteur de la proposition, nous venons d'entendre deux orateurs, l'un en faveur de la motion, l'autre contre.

205. Je donne maintenant la parole au représentant du Salvador.

206. M. URQUIA (Salvador) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation estime que les préoccupations de la délégation de l'Argentine sont pleinement justifiées, étant donné l'importance et la gravité de la proposition qui a été formulée par cinq chefs d'Etat dans le document A/4522 et qui tend à inviter le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à reprendre le plus tôt possible leurs entretiens en vue de trouver une solution aux problèmes les plus graves du monde; ma délégation, dis-je, partage ces préoccupations, car il s'agit d'une question qu'il faut examiner avec toute la réflexion et tout le soin nécessaires; nous devrions donc disposer de plus de temps pour étudier le problème et nous pencher non seulement sur la proposition susmentionnée des cinq puissances

africano-asiatiques, mais aussi sur l'amendement présenté aujourd'hui par la délégation australienne dans le document A/L.316.

207. J'appuie donc l'idée de l'Argentine tendant à remettre à plus tard l'étude de la question; je voudrais, en outre, exprimer les doutes que les membres de ma délégation éprouvent du fait que nous sommes saisis d'une question qui ne figure pas à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale et encore moins, par conséquent, à l'ordre du jour définitif. Certes, l'Assemblée peut ajouter des questions nouvelles au dernier moment et je suppose que c'est ce qui est advenu en l'occurrence. Je crois me rappeler que lorsque le projet de résolution a été présenté par le Président de l'Indonésie, puis par le Premier Ministre de l'Inde, vous avez demandé à l'Assemblée si elle était disposée à étudier la question et la réponse, bien que tacite, a été affirmative.

208. J'estime, cependant, qu'il faudrait appliquer dans ce cas les dispositions de l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale qui est ainsi conçu: "Des questions nouvelles présentant un caractère d'importance ou d'urgence," — et il est incontestable que la question dont il s'agit est importante et urgente — "proposées pour inscription à l'ordre du jour moins de trente jours avant l'ouverture d'une session ordinaire ou au cours d'une session ordinaire" — ce qui est précisément le cas — "peuvent y être ajoutées en vertu d'une décision prise à la majorité des membres présents et votants." Il me semble que cette décision a déjà été prise implicitement, mais l'article 15 ajoute: "Aucune question nouvelle ne peut être examinée avant qu'un délai de sept jours ne se soit écoulé à compter de son inscription à l'ordre du jour, sauf décision contraire prise par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, ni avant qu'une commission n'ait fait rapport sur cette question.

209. Or, la lettre et le projet de résolution de M. Nkrumah et des autres chefs d'Etat, c'est-à-dire le document A/4522, portent le titre suivant: "Lettre, en date du 29 septembre 1960, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Ghana, le Premier Ministre de l'Inde, le Président de l'Indonésie, le Président de la République arabe unie et le Président de la Yougoslavie".

210. Voilà le point supplémentaire qu'à mon avis l'Assemblée générale a inscrit à l'unanimité à son ordre du jour de cette année; un délai de sept jours doit s'écouler avant qu'il puisse être examiné; en outre, il ne peut être discuté en séance plénière avant d'avoir fait l'objet d'un rapport d'une commission, à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement par un vote à la majorité des deux tiers.

211. Voici donc les doutes que ma délégation éprouve au sujet de la procédure suivie et j'espère qu'ils pourront être dissipés.

212. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Y a-t-il un autre orateur qui désire prendre la parole contre la motion?

213. Puisque personne ne veut prendre la parole, je mets aux voix la proposition du représentant de l'Argentine.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 45 voix contre 8, avec 20 abstentions, la proposition est adoptée.

214. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La proposition tendait à ajourner le débat sur la question à mercredi matin, 5 octobre, et je pense que, compte tenu de cette proposition, la question devra figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée mercredi matin.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 30.